

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e LégislatureSECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982
(121^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e Séance du Mercredi 23 Juin 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. MARTIN MALVY

1. — **Programme économique.** — Explications de vote et vote sur le programme économique du Gouvernement (p. 3811).

MM. Ducloné,
Joxe,
Stasi,
Marette.

M. Mauroy, Premier ministre.
Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 3822).

Proclamation du résultat du scrutin.

Approbation du programme économique du Gouvernement.

2. — **Motion de censure** (p. 3822).

Vote sur la motion de censure déposée par M. Labbé et quatre-vingt-treize membres de l'Assemblée.

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 3822).

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

M. Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

3. — **Commission d'enquête sur les activités du service d'action civique.** — Distribution du rapport (p. 3823).

4. — **Dépôt de rapports** (p. 3823).

5. — **Dépôt d'une proposition de loi modifiée par le Sénat** (p. 3823).

6. — **Dépôt du rapport de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations, sur les opérations de cet établissement en 1981** (p. 3823).

7. — **Ordre du jour** (p. 3823).

PRÉSIDENTE DE M. MARTIN MALVY,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROGRAMME ECONOMIQUE

Explications de vote
et vote sur le programme économique du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote, en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution, sur une déclaration du Gouvernement sur son programme économique.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 152, alinéa 2, du règlement, la parole peut être accordée, pour une explication de vote d'une durée de quinze minutes, à l'orateur désigné par chaque groupe, et d'une durée de cinq minutes aux autres orateurs.

La parole est à M. Ducloné.

M. Guy Ducloné. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, il est évident que la dévaluation à laquelle nous avons été contraints crée une situation difficile pour le pays. Elle l'est d'autant plus que le Gouvernement et sa majorité sont engagés dans une lutte sans merci contre le chômage et contre l'inflation.

Nous sommes certains qu'en ne négligeant aucune mesure efficace, nous pourrons sortir victorieux de cette lutte. C'est pourquoi nous voulons réaffirmer très tranquillement que notre vote positif sur la confiance n'est pas marchandé. Il doit être apprécié comme la volonté des députés communistes de mettre

en échec le complot mené contre l'économie nationale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

M. Pierre Weisenhorn. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Guy Ducoloné. Vous le savez fort bien, je n'ai pas besoin de vous faire un dessin.

Pour y parvenir, vous le savez, nous avons des propositions réalistes. Ce sont celles que le président du groupe communiste, André Lajoinie a rappelées cet après-midi.

Son propos a certes été également critique, mais comment aurait-il pu ne pas l'être puisque le projet qui doit nous être soumis va mettre en cause une part du pouvoir d'achat des salariés ? C'est en effet à cela qu'aboutissent et le blocage des salaires et la suspension de la loi sur les négociations et les conventions collectives.

A notre avis cela pouvait s'éviter, je dirai, cela devait s'éviter.

Les efforts ne peuvent pas être demandés de la même façon à tous. Le S. M. I. C. sera revalorisé, mais qu'en sera-t-il au-delà du S. M. I. C. ? Nous savons tous très bien qu'une ponction de 1 p. 100 ou 2 p. 100 sur un salaire de 5 000 francs représente un plus grand sacrifice pour l'intéressé que la même retenue sur un salaire de 20 000 francs. Les 50 francs ou les 100 francs retenus au premier sont en effet beaucoup plus nécessaires à sa vie quotidienne que les 200 francs ou les 400 francs retirés au second.

Retenons en effet qu'un salarié — ou une famille — qui dispose, mettons de 5 000 francs par mois, soit une fois et demie le S. M. I. C., est obligé de compter sur chaque dépense, car tout est nécessaire. En revanche, pour celui qui dispose d'un haut revenu, équivalant par exemple à cinq ou six fois le S. M. I. C., il existe une fraction d'épargne. Le blocage pèse donc plus lourd pour le premier que pour le second et la justice veut que le premier soit épargné et que son pouvoir d'achat soit maintenu et garanti.

C'est pourquoi nos propositions, qui écartent cet aspect des mesures, méritent un examen attentif et minutieux, monsieur le Premier ministre. Il est vrai qu'elles rompent avec les théories des donneurs de leçons d'économie politique ; la droite a encore voulu en donner cet après-midi en reprenant ce qu'elle a appliqué hier, c'est-à-dire ce qui nous a amenés là où nous en sommes aujourd'hui.

Mais ces propositions sont faites en fonction des réalités économiques de notre pays. Nous insistons pour que soit prise en compte la situation réelle de ceux qui ont agi au cours des années passées pour que ça change. Ils veulent d'autant plus ce changement — ils sont même parfois impatients — qu'ils en ont terriblement besoin. C'est avec eux que nous gagnerons la bataille économique de la France ; c'est avec eux et contre ceux qui s'opposent à une politique nouvelle, c'est-à-dire ceux qui ont glorifié, parce que, eux ou leurs amis, en profitent, le profit capitaliste, ceux qui voudraient poursuivre la casse de nos usines au profit des multinationales, ceux qui se sont opposés et qui s'opposent aux nationalisations ou à l'extension des droits des travailleurs.

Oui, monsieur le Premier ministre, les députés communistes veulent agir et ils agiront avec la majorité et avec les travailleurs pour une politique nouvelle.

Nous voulons poursuivre la politique de changement avec plus de rigueur. Les difficultés que connaît aujourd'hui notre économie ne sauraient nous faire dévier de nos objectifs. Elles doivent au contraire être pour nous l'occasion de nous attaquer résolument aux causes réelles de l'inflation et du chômage.

Les députés communistes approuvent, pour l'avoir préconisé depuis de nombreuses années, que la priorité soit donnée à la reconquête du marché intérieur. Créer des emplois, investir en France, lutter contre les importations excessives sont bien au centre du débat. C'est dire que le secteur nationalisé a un rôle primordial à jouer à cette occasion. Il convient de mettre en œuvre au sein des entreprises nationalisées les moyens nécessaires afin de développer les investissements dans des productions utiles et créatrices d'emplois en France. Aussi estimons-nous que les nouveaux conseils d'administration des sociétés nationales doivent être mis en place sans plus de retard.

Au moment où le Gouvernement décide d'intensifier la lutte contre l'inflation et contre le chômage, les députés communistes souhaitent que des mesures énergiques soient prises, afin de réduire les gâchis financiers et de réorienter le crédit vers un objectif de croissance saine de l'économie nationale.

Nous estimons qu'il est bien de limiter la distribution des dividendes pendant dix-huit mois. Encore faut-il que les ressources ainsi dégagées servent à l'investissement, à la for-

mation et à la création d'emplois. Toutes utilisations financières et spéculatives doivent être fermement combattues. La lutte contre les sorties de capitaux, qui appauvrissent l'économie nationale en taxant lourdement ses exportations, doit être organisée.

Enfin, il se serait tout à fait anormal de ne pas intervenir sur le niveau des taux d'intérêt, alors que l'on bloque par ailleurs les prix et les revenus. Vous l'avez indiqué, monsieur le Premier ministre. Les taux d'intérêt nationaux subissent à la hausse la forte pression des taux d'intérêt pratiqués sur le marché international. Dans de telles conditions, il convient d'établir un cloisonnement permettant de déconnecter les taux d'intérêt français de ceux du marché international. Une telle mesure aurait pour principal avantage de s'engager vers une limitation des taux d'intérêt nationaux.

Par ailleurs, les mesures tendant à réduire l'inflation ne doivent pas se traduire par de nouveaux transferts au profit des détenteurs d'actifs financiers. Il faut donc instituer un prélèvement supplémentaire sur ces revenus.

La bataille de l'emploi, celle de l'inflation, celle des droits des travailleurs exigent des efforts. Nous redisons que ceux-ci doivent être fortement différenciés selon les catégories de citoyens, j'allais dire — je vais même le dire et tant pis si la droite s'en étonne — selon leur appartenance de classe.

Ces batailles, nous voulons les gagner avec les travailleurs, avec la majorité de ce pays. Ce sera le sens de notre opposition, tout à l'heure, à la censure et de notre vote, dans quelques instants, en faveur du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Joxe.

M. Pierre Joxe. Le débat sur les mesures conjoncturelles que le groupe socialiste va soutenir en votant la confiance se termine. Mais un autre débat s'est ouvert — c'est un fait — sur la répartition de la charge de l'effort qui va être demandé aux Français.

Puisqu'il y a un an que nous siégeons ici et que nous soutenons, par nos votes et par notre contribution à l'œuvre législative, la politique du Gouvernement d'union de la gauche, au moment où certains renient leur héritage de vingt ans et plus de pouvoir, il est déjà possible de dresser le bilan de cette année, de cette unique année, de cette première année d'un gouvernement d'union. Chacun d'entre nous, chaque groupe politique dans cette assemblée, qu'il appartienne à la majorité ou à l'opposition, peut trouver intérêt à ce bilan car il est riche d'enseignements.

Je dirai, d'une phrase, que les réformes se sont heurtées à de puissantes forces d'opposition : à l'intérieur, opposition de la droite réactionnaire à toutes les réformes législatives progressistes, et j'en parlerai brièvement ; à l'extérieur et à l'intérieur, opposition de la droite réactionnaire à toutes les réformes économiques progressistes, et j'en parlerai ensuite car c'est le fondement du vote de confiance que les députés socialistes exprimeront tout à l'heure.

À l'intérieur l'opposition s'est en effet manifestée, plus particulièrement au sein de cette assemblée, lorsqu'il s'est agi de voter des réformes législatives. Certes, la droite est faible dans cette enceinte, faible en nombre de députés, affaiblie l'an passé par deux votes successifs du suffrage universel.

M. Pierre Mauger. Vous oubliez les cantonales !

M. Pierre Joxe. Mais la droite est forte en dehors de ces lieux, forte dans les milieux d'affaires, forte sur le plan international, forte de l'argent et de la force de l'argent et des forces que l'argent peut payer. Cela explique que les réformes législatives aient pu être rapidement mises en œuvre par le Gouvernement d'union de la gauche appuyé sur une majorité de gauche qui soutient l'action du Président de la République ; mais cela explique également que les réformes économiques soient plus longues, plus difficiles, plus exposées aux pressions de toute nature, y compris internationales.

Et avec vous, rapidement, en un an, nous avons réformé la législation des libertés individuelles et collectives, abrogé les juridictions d'exception, la loi anti-casseurs, la peine de mort, la loi Sauvage, la loi Bonnel, que sais-je encore ?

M. Jean Falala. Ce n'est pas ce que vous avez fait de mieux !

M. Pierre Joxe. Si, ces réformes s'inscrivent parmi ce que nous avons fait de mieux !

Un tiers du cede du travail est en cours de transformation dans un sens progressiste d'élargissement des droits des travailleurs.

Ce bilan législatif d'un an de pouvoir de la gauche est tellement impressionnant qu'il doit être rappelé surtout en ce qui

concerne les libertés, surtout quand un des chefs de la réaction parle, comme il l'a fait cet après-midi, avec une telle insistance...

M. Alain Vivien. Une telle impudence !

M. Pierre Joxe. ... au nom de l'opposition républicaine ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Beaucoup d'hommes et de femmes de gauche ont été choqués par cette insistance impudente (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française) à se présenter, surtout lui, comme le porte-parole de l'opposition républicaine !

M. Jean Falala. Soyez correct !

M. Pierre Joxe. Car enfin la majorité, depuis un an, a bien mérité de la République, en particulier en matière de liberté, alors qu'en un an le gouvernement de M. Chirac s'était déjà illustré par plusieurs atteintes aux libertés. Je n'en citerai qu'une seule qu'il est utile de rappeler ce soir pour mettre les choses au point : le décret du 5 mars 1975 par lequel il livrait au dictateur Franco l'opposant espagnol Astullido Calleja. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Celui qui signait ce décret et qui se présente aujourd'hui comme le porte-parole de l'opposition républicaine s'est vu heureusement censuré par la juridiction administrative. On lit dans l'arrêt du Conseil d'Etat, qui annule le décret, « qu'il ressort de l'ensemble des circonstances de l'affaire que l'extradition du requérant a été demandée dans un but politique ; qu'ainsi cette extradition ne pouvait être légalement accordée ». Pourtant le décret avait été signé !

M. Alain Vivien. Voilà les libertaires !

M. François Fillon. Vous devriez avoir honte !

M. Pierre Joxe. Non, je n'ai pas honte ! Je suis fier au contraire que ce décret ait été abrogé et qu'il n'ait donc pas été exécuté. Les censeurs d'aujourd'hui, ce sont les gouvernants d'hier.

Sur le plan économique aussi, on peut dresser des bilans d'une année sur l'autre. Mais il est plus difficile pour les uns comme pour les autres de faire en ce domaine la démonstration des orientations et surtout des résultats que l'on peut atteindre en un an.

Sur le plan économique, il ne suffit pas d'une majorité parlementaire qui peut voter des lois, malgré l'obstruction de la droite.

Sur le plan économique, la France se heurte à une guerre économique qui n'est pas nouvelle — M. Michel Debré a été l'un des premiers à l'analyser souvent de façon pertinente et même pénétrante — mais qui s'est intensifiée. Pourquoi ne pas le dire ? La politique économique réactionnaire poursuivie dans certains pays, pourtant amis et alliés de la France, dresse de sévères obstacles contre la politique économique que le Gouvernement d'union de la gauche veut poursuivre contre la politique économique que les Français ont voulue. Il est vrai que les difficultés économiques de notre pays dans certains domaines prennent une dimension internationale accrue qui justifie certaines mesures conjoncturelles.

Vous avez eu raison, monsieur le Premier ministre, de ne pas venir promettre ici la « sortie du tunnel » selon la formule, devenue fameuse, de M. Chirac lorsqu'il était Premier ministre. J'étais alors député de l'opposition. Pendant deux ans, du temps de M. Chirac, de mai 1974 à août 1976, l'augmentation du chômage a été de 68 p. 100 la première année, et de 120 p. 100 en deux ans.

Vous avez eu raison aussi de ne pas promettre du sang et des larmes, comme Churchill au peuple britannique il y a quarante ans.

M. Jean Falala. On ne peut comparer Churchill et Mauroy !

M. Pierre Joxe. Je suis bien de votre avis, monsieur Falala, car c'était le sang de la guerre et les larmes du deuil. Or la France est en paix.

M. Jean Falala. Voilà !

M. Pierre Joxe. Mais vous avez omis de citer la sueur que Churchill avait aussi promise avec le sang et les larmes. Les Français doivent savoir — ils le sentent d'ailleurs — que, s'ils ne sont pas condamnés par cette guerre économique au sang que font couler ailleurs, hélas ! les terres et les dictatures, la sueur de l'effort national devra couler.

Alors se pose le problème de la justice. Quand l'effort national est militaire, la justice exige que l'impôt du sang soit égal. Chacun doit donner en fonction de ses forces. Mais aujourd'hui l'effort national est économique et la justice exige que l'impôt soit égalitaire.

Quand l'effort est économique, la justice exige que la politique de répartition des revenus tienne compte de la nature, du montant et de la source des revenus. L'effort demandé aux titulaires de hauts revenus doit être proportionnel à leur importance et plus grand que celui demandé à ceux qui perçoivent les revenus les plus faibles. C'est pourquoi ces derniers seront, vous y avez veillé, sauvegardés.

L'effort des revenus du capital doit être plus grand que celui des revenus de travail.

C'est le sentiment des socialistes. On l'a dit cet après-midi, le parti socialiste va engager une réflexion sur ce sujet qui était urgent et qui est devenu brûlant : revenus, fiscalité, prélèvement obligatoire, justice sociale. Mais c'est aussi, je l'ai entendu tout à l'heure, la conviction des communistes dont les deux porte-parole, dans cette enceinte au moins, si ce n'est ailleurs, se sont exprimés de façon positive, constructive, conforme à l'esprit de l'union de la gauche, qui est toujours d'abord l'union dans l'effort et la difficulté avant d'être l'union dans le succès et la victoire.

Je le disais en commençant, depuis un an, nous soutenons ensemble une politique de liberté, d'indépendance et de progrès.

Nous allons continuer et redoubler d'efforts et cela d'autant mieux que nous constatons les orientations prises en faveur de l'investissement industriel — et pas seulement dans le secteur public —, en faveur de choix scientifiques et technologiques qui préparent l'avenir ; ce matin-même, nous avons adopté — la droite a voté contre — la loi programme d'orientation scientifique et technologique qui prépare l'avenir culturel et économique de notre pays. Et cela d'autant mieux aussi que nous constatons une première année d'amélioration en ce qui concerne la situation des petits et moyens agriculteurs et que nous constatons le démarrage et la persistance de l'effort pour la reconquête du marché intérieur.

M. Jean Falala. L'automobile, par exemple !

M. Pierre Joxe. Cette politique économique s'appuie sur les moyens que nous nous sommes donnés pour le moyen terme, en nationalisant quelques grands groupes industriels, comme le prévoyait notre programme, et le secteur bancaire. Cette politique qui, sur le plan des orientations structurelles, s'appuie sur des réformes sociales qui correspondent à ce qui a été annoncé et voulu par le pays, rencontre des difficultés conjoncturelles qui sont faciles à analyser mais qui sont malaisées à combattre sans des mesures difficilement populaires et difficilement popularisables. Pourtant, nous, les socialistes, non seulement nous allons les voter mais nous allons nous efforcer de les expliquer pour passer à la phase suivante, celle qui se traduira en particulier par le vote des mesures économiques prévues dans le projet de la loi de finances pour 1983.

Voilà pourquoi, monsieur le Premier ministre, le groupe socialiste votera la confiance et bien évidemment rejettera une motion de censure que j'ai lue, que j'ai relu et qui ne propose rien à la France.

Ce qui sauvera la France, c'est un avenir qui est tracé dans l'axe d'une politique qu'elle a approuvée et que nous approuvons. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Stasi.

M. Bernard Stasi. Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, nous voici donc presque au terme d'un débat qui nous permet de porter un jugement d'ensemble sur la politique conduite depuis plus d'un an par le Gouvernement.

Certes, nous le savons, les deux votes qui vont intervenir tout à l'heure ne risquent pas de compromettre votre présence aux affaires.

Vos amis politiques ont déjà pris l'option, non pas de se montrer critiques à l'égard de vos actes, mais de se montrer solidaires — j'allais dire complices — de vos erreurs.

Je note néanmoins que, cet après-midi, le porte-parole du parti socialiste a consacré plus de temps, a déployé plus d'ardeur à critiquer la gestion passée qu'à défendre la politique actuelle, ce qui lui a valu, d'ailleurs, d'être salué par tout le groupe socialiste debout, hommage qui, pour la première fois, monsieur le Premier ministre, vous a été refusé. (Exclamations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.) Peut-être sont-ils restés assis parce que s'ils s'étaient levés pour saluer votre allocution ils n'étaient pas certains d'être imités dans cet élan d'affection et d'enthousiasme par leurs partenaires de la majorité. (Protestations sur les bancs des socialistes.)

Plusieurs députés socialistes. Cela ne vole pas haut !

M. Bernard Stasi. Qu'importe, au demeurant ! Ce débat de censure est d'abord pour les élus de ce pays qui ont conscience de la gravité de la situation, l'occasion de prendre date pour l'avenir.

La position du groupe de l'union pour la démocratie française que j'ai la mission de présenter est simple : non seulement nous ne voterons pas la confiance, mais nous voterons la censure (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes et des communistes*)...

M. Robert Montdargent. C'est pour cela que vous êtes monté à la tribune ?

M. Bernard Stasi. ... comme une condamnation vigoureuse portée sur votre action passée. Nous la voterons aussi comme un grave avertissement face à vos orientations futures.

L'habileté des mots par lesquels le Gouvernement essaie de nous présenter le réajustement monétaire comme une mesure longuement méditée, minutieusement préparée, sorte de préface exemplaire et volontaire à la deuxième étape du changement, ne peut camoufler les réalités plus prosaïques et plus attristantes d'une décision qui, en fait, nous a été imposée dans son échéance et qui apparaît bien improvisée dans ses mesures d'accompagnement.

Nous n'attendions certes pas de vous, monsieur le Premier ministre, que vous reconnaissiez que cette dévaluation, dans sa date, dans son montant, vous a été imposée par nos partenaires européens. Nul n'aime évoquer les humiliations qu'il a subies. D'ailleurs, cette humiliation n'est pas seulement, en la circonstance, celle du Gouvernement. C'est tout le pays qui l'a ressentie avec tristesse, et aussi avec un peu de honte...

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. N'exagérez tout de même pas ! Vous avez également, avec vos amis, procédé à plusieurs dévaluations !

M. Bernard Stasi. Mais de grâce, monsieur le Premier ministre, ne cherchez pas à faire croire que cette dévaluation est la manifestation éclatante du succès de la première phase de l'action gouvernementale. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Quoi qu'il en soit, monsieur le Premier ministre, j'ai entendu certains de nos collègues, voilà quelques semaines, prétendre traduire M. Raymond Barre en justice parce que, examinant de façon objective les indicateurs de notre économie, il avait osé évoquer le risque d'une dévaluation. Je m'étonne que ces élus, si prompts à condamner, hier, ceux qui craignaient la dévaluation, se montrent si enclins à approuver, aujourd'hui, ceux qui l'ont accomplie. Comme s'il était plus condamnable de redouter un échec que de s'en rendre coupable !

Car l'évidence est là : la dévaluation du 12 juin était inscrite dans une longue suite de choix, accomplis par votre Gouvernement depuis un an, et ces choix s'ordonnent autour de trois erreurs où vous avez, hélas ! puisé l'inspiration de votre politique.

Votre première erreur procède d'une mauvaise interprétation des conditions internationales de l'économie. Votre Gouvernement raisonne comme si la France de 1981 ou de 1982 vivait en autarcie.

Le monde extérieur n'existe pour vous que comme un alibi à vos erreurs, comme un bouc émissaire pour vos échecs. Si les autres réussissent mieux — nous le constatons sans satisfaction, dans ce domaine comme dans les autres, nous aimerions pouvoir applaudir les victoires françaises — loin de chercher à nous inspirer de l'exemple qu'ils nous donnent, nous devrions, selon vous, les dénoncer comme responsables de nos maux !

Les propos tenus cet après-midi par M. Jospin sur l'inflation sont significatifs de cet étrange état d'esprit.

Si nous avons été contraints à dévaluer, nous a expliqué M. Jospin, ce n'est pas, si peu que ce soit, la faute du Gouvernement français ; c'est la faute de ceux de nos partenaires qui ont eu l'outrecuidance de suivre une autre politique que nous et qui, eux, ont réussi à maîtriser l'inflation. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Si l'on suivait cette logique, pour se faire pardonner, ces partenaires devraient non seulement faire amende honorable, mais aussi commettre les mêmes erreurs que nous.

Exporter nos erreurs est peut-être, effectivement, un moyen astucieux, monsieur le Premier ministre, pour tenter de combler le déficit de notre balance commerciale. Dans ce domaine, hélas ! notre pays bénéficie, depuis un an, d'abondants surplus. Mais je ne suis pas sûr que nos partenaires soient très acheteurs. Le voyage du Président de la République au Japon n'est malheureusement pas très encourageant à cet égard. Malgré tout son

talent, malgré toute sa force de persuasion, il ne semble pas avoir réussi à convaincre les Japonais de s'inspirer du modèle français. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

En tout cas, votre choix d'une relance de la demande, dans un environnement où tous les partenaires ont fait l'option prioritaire de combattre l'inflation, est une faute que nous avons lourdement payée.

Malgré les avertissements que, du haut de cette tribune, les députés de l'opposition vous ont lancés, vous n'avez pas voulu considérer qu'en relançant sans discernement la consommation vous leriez prioritairement le jeu d'entreprises étrangères mieux armées que nos entreprises pour y répondre.

Votre deuxième erreur concerne l'évolution de la conjoncture mondiale. Avec cette volonté messianique de commander à l'histoire, qui caractérise si souvent le comportement de la gauche française, vous avez donné rendez-vous à la relance mondiale pour le printemps de 1982.

Le 12 juin dernier, avec une étrange candeur, vous vous êtes étonné, monsieur le Premier ministre, de ne pas voir cette relance au rendez-vous que vous lui avez assigné. Bien entendu, à vos yeux, vous n'êtes en rien coupable d'avoir fondé toute votre politique sur ce pari hasardeux. La faute en est évidemment à la relance mondiale de n'avoir pas compris, comme le disait hier avec humour un ancien Premier ministre membre de notre groupe, « que c'était ici le chemin ».

M. Claude Estier. Quel esprit !

M. Bernard Stasi. Votre troisième erreur se résume à une grave propension à accroître les déficits publics. Il ne suffit pas de les justifier par un rapport formel et rassurant avec le produit national brut. Certes, je sais que, depuis quelques semaines, le Gouvernement entonne l'hymne à la rigueur comme il entonnait hier l'hymne au changement. Mais cela ne suffit pas pour réduire les effets induits, et très largement irréversibles, des dépenses que vous avez déjà programmées sur le budget de l'Etat, dépenses de personnel notamment, qui continueront à se répercuter sur de nombreux exercices ; et cela laisse intact aussi le déficit de la sécurité sociale, celui de l'U.N.E.D.I.C. et celui des régimes de retraites complémentaires.

M. Adrien Zeller. Et de la S.N.C.F.

M. Bernard Stasi. A la lumière, si je puis dire, de ces erreurs, il est clair, monsieur le Premier ministre, que la dévaluation que nous venons de subir doit être attribuée à l'action de votre gouvernement.

Ce jugement de notre part ne sous-estime nullement la dureté de la crise internationale dans laquelle la France doit agir et réagir.

Contrairement à ce qu'était l'attitude de la gauche lorsqu'elle était dans l'opposition, nous n'avons, ni hier ni aujourd'hui, nié les dures contraintes qui, du fait de cette crise, pèsent sur notre pays. Mais ces contraintes, il faut précisément les connaître et en tenir compte, si l'on veut en limiter les effets.

Une politique volontariste ne peut pas réussir si elle s'appuie sur l'ignorance de la réalité.

En vérité, étant donné la politique qui a été suivie depuis un an, monsieur le Premier ministre, j'ai parfois le sentiment que lorsque les porte-parole de la gauche niaient l'existence de cette crise, ce n'était pas, dans leur bouche, un argument électoral ; ils étaient de bonne foi, ils étaient sincères, ils ne savaient pas que la crise existait. Je ne suis pas sûr que cette ignorance soit une excuse qui puisse, si peu que ce soit, nous amener à atténuer la dureté de notre jugement.

D'ailleurs, il n'est pas exact que la crise internationale s'aggrave, comme vous l'avez dit cet après-midi, et comme l'a répété l'orateur qui m'a précédé à cette tribune.

Vous avez vous-même reconnu, monsieur le Premier ministre, que nous assistons, depuis quelques mois, à un mouvement de désinflation mondiale et vous savez bien que le prix du pétrole comme celui des matières premières ont cessé de monter.

Quant au fameux héritage que, malgré le fiasco de l'opération « commission du bilan », vous vous obstinez à présenter comme responsable de vos échecs, M. Jospin a bien voulu reconnaître qu'il comportait d'abondantes réserves de financement. Il est vrai que M. Jospin a assez curieusement qualifié ces réserves de « volatiles ». Qu'il veuille tout de même bien reconnaître qu'elles ne se sont pas volatilisées toutes seules ! Il ne serait pas nécessaire de procéder à une enquête très approfondie pour déterminer que le Gouvernement est pour quelque chose dans cette opération.

Les deux votes que nous allons émettre tout à l'heure sont donc d'abord une sanction de votre politique passée. Mais ce double vote sera aussi le jugement que nous entendons porter sur les orientations que cet après-midi vous avez définies pour l'avenir.

J'aurais voulu, monsieur le Premier ministre — je le dis en toute sincérité — pouvoir rendre hommage à votre courage, au courage qu'il vous a fallu pour reconnaître implicitement l'échec de votre politique, pour faire accepter par vos amis, pour imposer au pays des mesures dures, contraignantes, impopulaires, qui tournent le dos à vos promesses et dissipent les illusions que vous avez fait naître.

Oui, j'aurais volontiers salué votre courage...

M. Gilbert Bonnemaïson. Hypocrite !

M. Bernard Stasi. ... non pas si vous aviez reconnu que vous avez échoué sur toute la ligne — je n'osais espérer une telle humilité et une telle lucidité de votre part — mais si vous aviez du moins admis que, sur tel ou tel point, vos prévisions étaient erronées, vos choix inopportuns.

Or vous avez affirmé tout à l'heure que vous ne changiez ni de discours, ni de politique. Êtes-vous vraiment sûr, monsieur le Premier ministre, de n'avoir pas changé de discours ? Peut-être le croyez-vous. Dans ce cas, c'est sans doute par inadvertance qu'au milieu de nobles considérations sur l'ambition nationale, sur le troisième millénaire, sur la solidarité, vous avez laissé échapper un certain nombre de formules qui non seulement contredisent vos propos antérieurs, mais aussi condamnent la politique que vous avez suivie jusqu'ici.

Dans vos discours triomphants de l'année dernière, disiez-vous, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, que « le premier devoir de solidarité était de diminuer l'inflation ». Je crois me souvenir, au contraire, que ce que vous reprochiez au Gouvernement précédent c'était précisément d'avoir, dans le même souci de solidarité, donné la priorité à la lutte contre l'inflation.

Disiez-vous, l'année dernière, que « faire reculer l'inflation passe par une action sur les revenus » ; alors que pour la gauche toute politique des revenus était, jusqu'à aujourd'hui, considérée comme réactionnaire ?

Disiez-vous au cours des années précédentes « qu'il ne peut pas y avoir de blocage des prix sans blocage des revenus » ? Je ne me crois pas me souvenir que lorsque la gauche, dans l'opposition, réclamait, avec force parfois, le blocage des prix, elle réclamait en même temps le blocage des revenus.

De plus, vous ne pouvez pas dire que vous continuez à pratiquer la relance par la consommation, alors que celle-ci s'est appuyée sur la hausse des rémunérations et des prestations sociales et qu'aujourd'hui vous amputez le pouvoir d'achat des Français.

Vous ne pouvez pas dire non plus que vous allez renforcer la relance par la consommation grâce à un effort sur les investissements alors qu'en bloquant les prix, vous réduisez les marges des entreprises, limitant par là même leur capacité d'autofinancement.

C'est également un discours nouveau pour vous que celui qui consiste à dire qu'il ne faut pas opposer chômage et inflation, mais qu'il faut lutter sur les deux fronts.

M. le Premier ministre. Nous avons toujours dit cela.

M. Bernard Stasi. Vous avez raison, monsieur le Premier ministre, mais il faut que cette double lutte se déroule simultanément. Or vous nous dites aujourd'hui : « Nous avons marqué des points décisifs contre le chômage, nous allons nous occuper maintenant de l'inflation. — Mais si vous voulez gagner vite la bataille de l'inflation — et vous avez laissé se créer une situation telle qu'il faut effectivement agir vite et fort — ce sera l'effondrement sur le front du chômage. Viendrez-vous alors nous dire, dans quelques semaines, dans quelques mois : « Nous avons gagné la bataille des prix, il nous reste maintenant à gagner la bataille du chômage » ?

Que vous le vouliez ou non, que vous l'ayez ou non, vous êtes contraint de changer en catastrophe de politique, ce qui ne veut pas dire que cette politique nouvelle soit plus conforme aux intérêts du pays. Vous nous avez appris à vos dépens, ou plutôt aux dépens du pays, que changement ne signifie pas nécessairement amélioration.

En réalité, les mesures d'accompagnement arrêtées par le Gouvernement présentent à notre avis trois dangereuses faiblesses.

Première faiblesse : elles placent les entreprises françaises dans une situation qui risque très vite de devenir intenable. Elles seront prises dans un étau entre les pressions contradictoires de prix bloqués à la sortie et sur lesquels il sera impossible de répercuter les majorations subies malgré tout à l'entrée. Car le blocage des salaires, pour des raisons sociales que je comprends et que j'approuve, ne s'applique pas au S. M. I. C. Les charges que vous dites bloquées le seront-elles vraiment ? Est-ce ainsi que vous pensez inciter les entreprises à investir et faire du budget de 1983 un budget d'investissement, comme vous le souhaitez ?

La deuxième faiblesse de vos mesures, c'est qu'elles n'écartent pas durablement les menaces de surchauffe monétaire. Un déficit budgétaire de 120 milliards de francs excède, vous le savez bien, les capacités de l'épargne française. Et, dès lors, il ne peut être résorbé que par l'émission de bons du Trésor — facilité à laquelle vous avez déjà eu largement recours ces derniers temps, et dont nous savons les effets inflationnistes — ou bien par un endettement extérieur qui atteindra gravement, lui aussi, la solidité du franc.

Plusieurs députés socialistes et communistes. Conclusion ! Conclusion !

M. Bernard Stasi. Vous êtes impatients de connaître ma conclusion ? Attendez quelques instants : je l'ai d'ailleurs annoncée dès le début.

Dans une de ces belles envolées lyrico-cosmiques dont vous avez le secret, monsieur le Premier ministre, vous nous avez dit qu'il fallait préparer la France à entrer la tête haute dans le troisième millénaire. Plaise au ciel que, bien avant cette exaltante perspective, nous n'ayons pas à sortir la tête basse du serpent monétaire. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

La troisième faiblesse, c'est qu'en suspendant autoritairement les procédures contractuelles, vous portez un rude coup à la démocratie sociale.

Beaucoup de ceux qui ont voté pour la gauche en 1981 l'ont fait parce que, sans adhérer si peu que ce soit à l'idéologie socialiste, ils ont cru qu'un gouvernement de la gauche pouvait plus facilement obtenir un consensus social...

M. Jean-Hughes Colonna. C'est vrai !

M. Bernard Stasi. ... pour la politique de rigueur exigée par la crise. Vous-même, dans les premiers mois de votre gouvernement, vous avez souvent présenté ce consensus comme un atout pour la mise en œuvre de cette politique. Eh bien ! Où est-il, aujourd'hui, ce beau consensus ? Qu'en avez-vous fait ?

Plusieurs députés socialistes. Il est là !

M. Bernard Stasi. Vous l'avez gaspillé dans la facilité. Écoutez les syndicats si vous croyez qu'il est là. Vous l'avez laissé se dissoudre dans l'illusion. Aucune de ces grandes réformes qui devaient susciter l'enthousiasme des salariés — l'abaissement de l'âge de la retraite, la réduction de la durée du travail, les droits des travailleurs — n'a obtenu l'adhésion de la majorité des organisations syndicales.

M. le président. Monsieur Stasi, je vous invite à conclure, car vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Robert Montdargent. Très largement !

M. Bernard Stasi. Et voici qu'aujourd'hui, constatant l'échec de votre politique de concertation avec les syndicats, vous suspendez cette politique contractuelle. C'est en vain que, pour tenter d'amadouer les syndicats, vous rendez hommage — comme vous l'avez fait cet après-midi — à leur maturité, à leur esprit de responsabilité. C'est précisément, parce que certains d'entre eux...

M. Robert Montdargent. La C.S.L. ?

M. Bernard Stasi. ... ont cette maturité, cet esprit de responsabilité que loin de jouer le rôle de courroie de transmission que vous attendez d'eux, ils refusent aujourd'hui d'appuyer une politique qu'ils jugent inefficace.

Votre échec économique se double d'un échec social, et c'est une raison supplémentaire pour sanctionner votre politique.

Cet après-midi, monsieur le Premier ministre, nous vous avons écouté avec gravité, parce que l'heure est grave. Vous avez déclaré qu'il ne fallait pas dramatiser la situation. Vous avez raison. Nous ne voulons pas la dramatiser. Elle est, par elle-même, suffisamment grave. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Mme Muguette Jacquaint. Conclusion !

M. Bernard Stasi. M. Jospin reprochait cet après-midi à l'opposition de pratiquer la stratégie de l'échec. Ce n'est pas vrai. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

M. le président. Monsieur Stasi, je vous prie de bien vouloir conclure.

M. Gérard Chasseguet. M. Jospin a parlé pendant une heure !

M. Bernard Stasi. Ce sont mes dernières phrases. (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. M. Stasi a seul la parole, pour conclure dans la minute qui vient.

M. Bernard Stasi. Nous aurions sincèrement souhaité que le Gouvernement sache tirer profit de la très dure leçon que les faits viennent de lui infliger. Ce n'est pas le cas. Il persévère dans sa stratégie d'échec. Non seulement, il persévère, mais il a annoncé cet après-midi qu'il allait approfondir sa politique.

C'est la raison pour laquelle le groupe Union pour la démocratie française ne votera pas la confiance. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes) et votera la censure. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Marette.

M. Jacques Marette.

Comme je descendais des fleuves impassibles, (Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Pierre Joxe.

Je ne me sentis plus guidé par les haleurs

M. Jacques Marette. Attendez !

Je ne me sentis plus guidé par les haleurs :
Des peaux-rouges ériards les avaient pris pour cibles
Les ayant cloués nus aux poteaux de couleurs.

Plusieurs députés socialistes et communistes. Bravo !

M. Jacques Marette. Vous avez reconnu, monsieur le Premier ministre, dans cette première strophe du célèbre poème d'Arthur Rimbaud, « Le bateau ivre », toute la symbolique de votre Gouvernement et de votre pouvoir. (Sourires.)

Vous descendiez depuis un an, superbe...

Plusieurs députés socialistes et communistes. Et généreux ! (Rires.)

M. Jacques Marette. ... les fleuves impassibles de la démagogie socialiste ; et soudain les haleurs, c'est-à-dire les contribuables, les agriculteurs, les salariés, les investisseurs...

M. Jean Gatel. Les boursicoteurs !

M. Jacques Marette. ... les partenaires étrangers ont cessé de tirer votre coche d'eau. Et c'est naturellement la faute de ces « peaux-rouges ériards », c'est-à-dire de ces Américains ingrats, qui n'ont pas été séduits par les fastes de Versailles et qui sabotent votre politique par la hausse du dollar et des taux d'intérêt.

C'est, à peu de choses près, la poésie en moins, ce que M. le président de la République a déclaré lors du dernier conseil des ministres, si j'en crois le porte-parole de l'Élysée.

Devant l'échec flagrant de sa politique de dépenses à tout va, la force tranquille devient nerveuse et agressive. (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

A vous entendre, mais surtout à entendre M. Jospin ou M. Joxe, la débâcle du franc, c'est la faute aux autres. Jean-Paul Sartre l'avait dit : « L'enfer, c'est les autres. »

M. Georges Hage. Mais c'est un littéraire ! Quel poète ! Quel philosophe !

M. Jacques Marette. Votre échec économique, monsieur le Premier ministre, c'est la faute à Giscard, c'est la faute à Barre, c'est la faute à Chirac (applaudissements et rires sur les bancs des socialistes et des communistes), c'est la faute aux Américains, aux Japonais, aux Allemands. Bref, c'est la faute à tout le monde, sauf à vous, qui depuis un an gouvernez la France avec tous les pouvoirs, et avec une majorité introuvable et parfaitement disciplinée.

Un député socialiste. On en a connu d'autres !

M. Jacques Marette. Quand on a l'honneur d'être le Premier ministre du Gouvernement de la République, on ne doit pas

avoir la réaction de l'enfant pris en faute qui s'écrie selon les cas : « Ce n'est pas moi » ou « Je ne l'ai pas fait exprès ». On n'essaie pas pitoyablement de reporter ses échecs sur les autres. Cette seule attitude aurait suffi à justifier le dépôt d'une motion de censure.

Un député socialiste. C'est léger !

M. Jacques Marette. Lors du débat sur le projet de loi de finances pour 1982, j'avais prévenu votre ministre du budget — il n'est pas là ce soir et je le déplore — que vous alliez « vous planter ». Eh bien, c'est fait, vous vous êtes plantés ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Georges Hage. Quelle variété de style !

M. Jacques Marette. Je ne pensais pas que cela arriverait si vite, et vous non plus, ce qui explique la hâte, l'improvisation, l'effolement dont vous avez fait preuve pour décider cette dévaluation-catastrophe, trois jours seulement après la conférence de presse lénifiante, euphorisante, presque irréaliste de M. le Président de la République.

Les Français ont été profondément traumatisés...

M. Alain Vivien. Vous êtes traumatisés, pas nous !

M. Jacques Marette. ... et on les comprend.

C'est à ce moment-là qu'avec le tact qui le caractérise le ministre de l'économie et des finances a décrit le sauve-qui-peut du franc comme un électrochoc salutaire pour la nation française. Mais la technique des électrochocs n'est appliquée — du reste de moins en moins — qu'aux fous !

M. Georges Hage. Quelle démonstration !

M. Jacques Marette. Monsieur le Premier ministre, votre Gouvernement considérerait-il les Français, comme de grands psychopathes ?

Si l'on veut s'en tenir à des comparaisons médicales, le Gouvernement me fait plutôt penser à un médecin qui, à la suite d'un faux diagnostic à l'égard d'un patient atteint de diabète, a prescrit une cure de sucre...

M. Maurice Briand. Revenez à Rimbaud !

M. Jacques Marette. ... et s'étonne ensuite que son malade soit dans le coma.

Ah ! les sucreries, monsieur le Premier ministre, comme vous les avez distribuées à tout va depuis un an, avec une largesse d'autant plus joyeuse que vous ne vous souciez pas de les payer, creusant partout des gouffres financiers insondables, à tel point que les spéléologues comptables les plus aguerris sont épouventés à l'idée d'en faire l'inventaire.

M. Georges Hage. Quelle culture !

M. Jacques Marette. Depuis un an, nous vivons dans un rêve éveillé. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean Falala. Monsieur le président, on n'entend rien.

M. Yves Lancien. Est-ce que l'orateur peut s'exprimer, monsieur le président ?

M. le président. Poursuivez, monsieur Marette.

M. Jean Falala. Vous êtes partial, monsieur le président.

M. Jacques Marette. Il faudrait encore que je puisse parler.

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, donnez l'exemple. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. Jean-Louis Goasduff. Vous vous comportez en président socialiste !

M. Jacques Marette. Cette agressivité montre que vous êtes touchés. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Depuis un an, disais-je, nous vivons dans un rêve éveillé. C'était la période rose bonbon de l'euphorie cyclothymique gouvernementale. (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Georges Hage. Il sera académicien ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. André Delehedde. Il est suffisamment suffisant pour ça ! (*Bruit.*)

M. Roger Corréze. Allez-vous laisser parler M. Marette ?

M. Jacques Marette. Le sectarisme dont vous faites preuve, messieurs de l'opposition, ne vous grandit pas.

M. le président. Monsieur Marette, vous avez la parole, mais si vous ne voulez pas être interrompu, ne vous adressez pas à vos collègues dans les termes où vous le faites ! (*Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Veillez poursuivre, monsieur Marette.

M. Jacques Marette. Monsieur le président, encore faudrait-il que vos amis me laissent parler !

M. le président. Mes chers collègues, laissez poursuivre M. Marette.

De nombreux députés socialistes. Chut ! Chut !

M. Jacques Marette. Les mises en garde ne vous avaient pourtant pas manqué ! Nos partenaires concurrents d'Europe, des Etats-Unis et du Japon lisaient, stupéfaits, incrédules, médusés, vos discours lyriques et ampoulés (*exclamations sur les bancs des socialistes*), annonceurs d'une ère nouvelle, d'une politique ignorant superbement les contraintes internationales et de dépenses faites aux Français de travailler moins et de dépenser plus.

M. André Delehedde. Qui est-ce qui parlait de se planter ?

M. Jacques Marette. Après avoir nié pendant des années, alors que vous étiez dans l'opposition, l'ampleur de la crise mondiale, vous avez tout au long de ces douze mois d'illusion trompé les Français en leur faisant croire que vous possédiez un remède miracle aux maux dont souffrait notre économie : le chômage et l'inflation.

Vous avez accumulé avec aplomb les promesses les plus démagogiques, considérant sans doute que les Français vous avaient accordé un blanc-seing.

M. Alain Vivien. De quelles promesses parlez-vous ?

M. Jacques Marette. Mais aujourd'hui, dans la hâte, l'improvisation, la précipitation et l'effolement, vous présentez au peuple français la première facture de l'addition de votre faillite.

Ce n'est du reste, comme dirait votre ministre du commerce extérieur, que l'esquisse de l'esquisse de la douloureuse. En effet, la situation s'est dégradée à un tel point qu'il faudra, au fur et à mesure des mois et des années au cours desquels vous occuperez encore le pouvoir, serrer à nouveau durement la vis aux malheureux citoyens qui avaient cru à vos promesses.

La vraie mesure de votre échec c'est le texte, arrêté par le Gouvernement au cours du dernier conseil des ministres, qui prévoit un blocage total des salaires et des prix pour quatre mois.

Pour la première fois dans l'histoire de la V^e République, alors qu'à vous entendre il n'est question que de concertation et de dialogue avec les partenaires sociaux, il est mis fin autoritairement par votre initiative, aux procédures contractuelles en vigueur depuis 1950, ce qui montre le vrai visage de votre République du palabre et, derrière, l'autoritarisme impatient de mettre au pas les Français.

Malheureusement, monsieur le Premier ministre, je le dis avec tristesse, vous conduisez la guerre économique, dans laquelle — vous le reconnaissez maintenant — la France est engagée pour sa survie, avec la même fermeté, la même intuition stratégique et les mêmes qualités de chef que le général Gamelin pendant la drôle de guerre. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Guy Bêche. Quelle intolérance !

M. Jacques Marette. Ces quatre mois de blocage, c'est votre ligne Maginot. Vous n'avez pas la moindre idée de ce que vous ferez en sortant de ces fortifications illusoires.

M. Alain Vivien. C'est votre spécialité, apparemment !

M. Daniel Benoist. Vous, vous sortez de Waterloo !

M. Jacques Marette. Après un an de pouvoir socialiste, l'économie française est en état de délabrement. Les entre-

prises publiques accumulent les déficits et ne se relèveront que péniblement de la désorganisation que vous leur avez imposée en changeant leurs équipes dirigeantes.

Vous n'avez aucune stratégie industrielle, malgré vos affirmations,...

Un député socialiste. Vous en aviez une, vous ?

M. Jacques Marette. ... et en fait une seule philosophie, celle du sapeur Camamber, qui consiste à creuser un trou pour boucher l'autre ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

Enfin, au-delà des incohérences, des improvisations, du verbiage lyrique des porte-parole du pouvoir, au-delà de l'aboulie, de la dyslexie du pouvoir, la raison fondamentale de votre échec et des échecs à venir qui vous attendent procède de votre dogmatisme idéologique et de votre sectarisme partisan.

Vous avez voulu transformer la France en une République bureaucratique. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Les Français ne se reconnaissent pas dans cette caricature d'Etat impuissant.

M. Alain Vivien. Vous ne croyez pas vous-même ce que vous dites !

M. Jacques Marette. Gouverner les Français est une tâche rude mais exaltante, à condition de comprendre ce qu'est notre pays. C'est le général de Gaulle qui l'a le mieux défini dans un entretien télévisé le 15 décembre 1965.

M. Alain Chénard. Et trois ans après, où en était-il ?

M. Jacques Marette. La France — disait-il — c'est tout à la fois, c'est tous les Français. Ce n'est pas la gauche, la France...

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Jacques Marette. ... ce n'est pas la droite, la France. (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Prétendre faire la France avec une fraction, c'est une erreur grave. Prétendre représenter la France au nom d'une fraction, c'est une erreur nationale impardonnable. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Cette erreur, vous l'avez volontairement et délibérément commise.

M. Roland Huguet. C'est ce qui s'est passé pendant vingt-trois ans !

M. Jacques Marette. Vous avez échoué et vous vous êtes disqualifié pour faire appel à l'effort, à la rigueur et au sursaut national.

M. Guy Bêche. Il a la mémoire courte !

M. Jacques Marette. C'est la raison pour laquelle les parlementaires gaullistes censureront votre Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (*Mmes et MM. les députés socialistes se lèvent et applaudissent. — Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

De nombreux députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Debout ! Debout, les communistes !

M. Daniel Benoist. Silence, les demi-soldes !

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Monsieur Stasi, je crois que la majorité vous a répondu !

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai pris acte avec plaisir, au nom du Gouvernement, de la confiance que la majorité de votre Assemblée accorde au Gouvernement et à sa politique. Je n'en doutais d'ailleurs pas, et c'est sereinement que j'ai sollicité votre soutien par un vote.

M. Yves Lancien. Par assis et levé ?

M. le Premier ministre. Je remercie par avance la majorité de cette confiance.

M. Lionel Jospin a eu raison d'insister sur le caractère délicat et décisif de la sortie du blocage des prix et des revenus. C'est à la préparation de cette tâche importante que le Gouvernement va consacrer tout l'été, engageant pour ce faire des négociations intensives avec les partenaires sociaux sur l'évolution future des prix et des revenus.

Dans l'intervalle, il est tout à fait indispensable, comme M. Jospin l'a demandé, que le blocage des prix soit efficace. Tout dérapage prononcé des prix rendrait en effet insupportable pour les salariés le blocage temporaire de leurs revenus. Le Gouvernement agira donc sur ce terrain avec une grande énergie. Des moyens importants sont mobilisés à cette fin. J'ai demandé au ministre de l'économie et des finances de ne pas hésiter à poursuivre avec rapidité et vigueur ceux des agents économiques qui, en tentant de s'affranchir du blocage des prix, voudraient échapper à l'indispensable effort de solidarité.

J'ai demandé à Mme le ministre de la consommation d'engager un important effort d'information des consommateurs et d'appui à leurs organisations afin que les Françaises et les Français puissent contribuer, en toute connaissance de cause, à cet effort de lutte contre l'inflation. J'ai demandé aux commissaires de la République de participer eux-mêmes à la surveillance du blocage des prix. Dans chaque préfecture, les consommateurs pourront, sur simple appel téléphonique, trouver les renseignements et informations nécessaires.

M. Jospin a eu raison de souligner que l'opération temporaire de blocage des prix et des revenus ne doit pas freiner notre croissance. Tel est bien le jugement du Gouvernement. Ce que nous souhaitons, c'est relayer progressivement un effort de relance par la consommation par une relance de l'investissement. Ce que nous voulons, c'est casser le taux d'inflation sans affecter le taux de croissance. (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Cette tâche est, aux yeux des économistes libéraux, impossible. Pour eux, il faut ériger en théorie cette règle absurde selon laquelle il faudrait, pour diminuer l'inflation, augmenter le chômage — politique que tenta de suivre M. Barre — ou pour diminuer le chômage, augmenter l'inflation, ce qu'essaya M. Chirac avec les résultats que l'on sait. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Marc Lauriol. Faites-en autant !

M. le Premier ministre. Nous ne voulons ni de l'un ni de l'autre. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Charles Miossec. Vous augmentez les deux !

M. le Premier ministre. Nous maintiendrons le taux de croissance par une vigoureuse politique d'investissements, appuyée notamment sur le secteur public et le budget de 1983.

M. Robert-André Vivien. Qui paiera ?

Plusieurs députés socialistes. M. Robert-André Vivien !

M. le Premier ministre. A cet égard, je retiens tout à fait la suggestion de M. Jospin...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Encore ?

M. Pierre Mauger. Quel homme merveilleux.

M. le Premier ministre. Votre tour viendra, attendez ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes.*) Réservez vos forces !

Je retiens tout à fait, disais-je, la suggestion de M. Jospin...

M. Yves Lancien. De la rue de Solferino !

M. Robert-André Vivien. Ce n'est pas une suggestion, c'est un ordre ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. le Premier ministre. ...selon laquelle les accords de modération qui permettront aux entreprises de sortir progressivement du blocage des prix pourront tenir compte non seulement de leur comportement en matière de prix, ce qui va de soi, mais aussi de leur effort d'investissement.

Il est évident que les efforts de solidarité doivent porter sur l'ensemble des revenus et non pas sur les seuls salaires.

A cet égard, il convient d'avoir une connaissance claire de l'ensemble des revenus, et nous nous y employons.

M. Jean Brocard. C'est déjà fait !

M. le Premier ministre. Il convient surtout de revoir les conditions de formation de nombre de revenus non salariaux. Il est vrai que si beaucoup de pages ont été écrites pendant les vingt-trois ans de la V^e République...

M. Yves Lancien. Les plus belles !

M. le Premier ministre. ...sur les causes structurelles de l'inflation dans notre pays, depuis le fameux rapport Rueff-Armand resté sans suite, rien de concret n'a jamais été fait sur ce terrain pas nos prédécesseurs. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Marc Lauriol. C'est vous qui le dites !

M. le Premier ministre. Il nous reste néanmoins la possibilité d'utiliser quelques travaux que vous avez commandés, ce dont je vous remercie.

J'ai l'intention, là encore, de mettre en œuvre la politique du changement. D'ici le milieu de l'été, le Gouvernement aura préparé une liste de mesures très concrètes de lutte contre les aspects structurels de l'inflation, allant de l'aménagement des rémunérations en pourcentage jusqu'à la réforme des circuits de distribution. Ces mesures feront ensuite l'objet d'une large concertation avec les partenaires sociaux avant de vous être soumises, pour celles qui relèveront de l'action législative.

M. Robert-André Vivien. Le 15 août ?

M. le Premier ministre. A M. André Lajoie, qui nous a demandé si les Américains tiendront leurs engagements, je voudrais apporter quelques précisions — et je répondrai indirectement à M. Marette.

La France ne peut pas imaginer un seul instant que les Etats-Unis n'aient pas la ferme intention de respecter les engagements qui ont été pris par les sept chefs d'Etat et de Gouvernement lors du sommet de Versailles, tant en ce qui concerne l'accord monétaire que le dialogue Nord-Sud, les crédits à l'Est et l'ensemble des questions commerciales.

M. Robert-André Vivien. Il n'y a eu aucun engagement, monsieur Mauroy. Vous le savez ! (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*) C'était le Camp du Drap d'or, et rien d'autre !

M. le Premier ministre. Monsieur Vivien, il y a une façon d'interrompre les débats, lorsqu'on parle de choses sérieuses, qui touche à une certaine forme d'indignité. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Robert-André Vivien. Dites-le à vos amis !

M. Jacques Marette. C'est ce qu'ont fait vos amis socialistes pendant toute mon intervention !

M. le Premier ministre. Mais depuis plusieurs jours, l'attitude adoptée par les autorités américaines sur un certain nombre de sujets ne laisse pas de nous inquiéter.

C'est d'abord la décision préliminaire, prise le 10 juin, sur l'existence d'un préjudice dont la sidérurgie américaine serait victime du fait d'importations d'acier en provenance de plusieurs pays membres de la Communauté économique européenne.

M. André Rossierot. Ah ! voilà le boue émissaire !

M. le Premier ministre. C'est un député de l'Est qui me dit cela ? Eh bien ! allez le répéter en Lorraine, monsieur ! (*Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

L'enjeu est pour nous économiquement et politiquement important. Près de 25 p. 100 des exportations françaises de produits sidérurgiques vers les pays tiers seraient remises en cause par l'imposition de droits compensateurs.

C'est ensuite l'annonce, il y a quelques jours, de la décision prise par le président Reagan de donner une application extra-territoriale aux sanctions américaines concernant le gazoduc d'Ourengoi.

C'est aussi l'adoption, par la commission des finances du Sénat américain, du projet de loi sur la réciprocité qui étend les pouvoirs de rétorsion du président des Etats-Unis en cas de pratiques commerciales déloyales.

M. Jacques Godfrain. Quel feu d'artifice !

M. le Premier ministre. La France n'a enregistré, enfin, en dépit de déclarations d'intentions favorables, qu'une intervention timide de la réserve fédérale américaine sur le marché des changes.

M. Robert-André Vivien. Ce n'est pas sérieux !

M. Marc Lauriol. Bravo pour Versailles !

M. le Premier ministre. Tous ces éléments ne nous paraissent pas conformes aux orientations arrêtées au sommet de Versailles (*rites sur divers bancs du rassemblement pour la Républi-*

que) et appellent de la part de la France et de ses partenaires de la Communauté économique européenne une réaction vigoureuse.

Comme vous le savez, les protestations les plus vives ont été adressées aux autorités américaines à la suite de la décision sur l'acier.

M. Robert-André Vivien. Elles ont dû avoir peur ! (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Monsieur Robert-André Vivien...

M. Gérard Gouzes. Oui, ça suffit !

M. le président. Monsieur Robert-André Vivien, monsieur Gouzes, veuillez laisser M. le Premier ministre s'exprimer et ne pas l'interrompre.

M. Robert-André Vivien. M. Marette a été sans cesse interrompu.

M. Daniel Benoist. Dans les fossés de Vincennes, Robert-André Vivien ! (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

M. Michel Péricard. Ah oui ? Eh bien, bravo !

M. Robert-André Vivien. Le duc d'Enghien, ce n'est pas moi !

M. le Premier ministre. Je rappelle que les protestations les plus vives ont été adressées aux autorités américaines à la suite de la décision sur l'acier.

Le Conseil des communautés, dans sa session d'hier à Luxembourg, a adopté des conclusions qui marquent la détermination des dix pays membres à s'opposer à la mise en œuvre d'une telle décision. M. le président de la République évoquera ces questions au prochain conseil européen, à Bruxelles, les 28 et 29 juin.

La France, pas plus que ses partenaires, ne souhaite une guerre commerciale avec qui que ce soit, pas plus avec les Etats-Unis qu'avec l'Union soviétique, mais le maintien d'un tel comportement de la part des Américains à l'égard des intérêts nationaux et européens ne serait pas acceptable.

M. Robert-André Vivien. Il faut leur déclarer la guerre, alors ! (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le Premier ministre. Sur des sujets aussi graves, il est vraiment inacceptable, monsieur Robert-André Vivien, que vous vous comportiez de la sorte. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jean-Louis Goasduff. C'est ce que vos amis ont fait à M. Marette !

M. le Premier ministre. Il est des moments où vous nous faites rire.

M. Jean Falala. Vous, vous nous faites pleurer !

M. le Premier ministre. Il en est d'autres où vous devriez songer à honorer votre mandat ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Lucien Richard. Et vous, votre fonction !

M. le Premier ministre. En tout cas, nous sommes résolument opposés à la montée des protectionnismes et des égoïsmes nationaux.

Je veux aussi rassurer M. Lajoinie sur le fait que la prochaine loi de finances contiendra, comme nous l'avons déjà annoncé, des mesures fiscales de solidarité. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Quant à l'idée qu'il convient, pour assurer l'application du blocage des prix, de faire appel aux travailleurs, aux syndicats, aux organisations de consommateurs, aux comités d'entreprise, je ne peux que l'approuver.

M. Roger Corrèze. Guépéou !

M. le Premier ministre. Nous ne réussirons à maintenir les prix que si tout le monde s'y met, si les consommateurs sont vigilants, si les travailleurs veillent au respect du blocage. Les comités d'entreprise ont effectivement un droit de regard sur les prix. Pourquoi ne l'utiliseraient-ils pas ?

Monsieur Lajoinie, vous avez également demandé au Gouvernement de revenir sur sa décision de proposer au Parlement

un blocage des salaires. Vous savez que cela est impossible : il ne saurait y avoir de blocage des prix sans blocage des salaires.

Vous avez tout à fait raison de dire que les salaires ne sont pas à l'origine de l'inflation. Mais ils sont un élément des coûts. Ils constituent parfois, avec les charges qui les accompagnent, de 70 à 80 p 100 du prix de revient des produits ou des services. Comment voulez-vous geler les prix sans geler les salaires ?

Cette mesure, nous avons voulu qu'elle soit la moins défavorable possible aux salariés les plus modestes. D'abord parce que le S. M. I. C. est préservé et augmentera de 3,2 p. 100, soit plus que les prix, au 1^{er} juillet. Ensuite, parce que les bas salaires seront privilégiés à la sortie de la période de blocage.

Vous avez parlé des régimes sociaux, de la sécurité sociale et de l'U. N. E. D. I. C. Les suggestions que vous avez faites en matière d'économies dans les dépenses de santé, de réforme des cotisations sociales, de plafonnement des indemnités de chômage, seront précieuses pour la concertation avec les partenaires sociaux sur le financement des régimes sociaux.

Je dois dire, mesdames, messieurs les députés, que ce n'est pas sans un certain sourire que j'ai écouté tout à l'heure M. Jacques Chirac faire à cette tribune l'éloge de la politique giscardienne, l'éloge de la politique de M. Raymond Barre. (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

M. Alain Vivien. Très bien !

M. le Premier ministre. Il ne m'avait pas semblé, lors de l'élection présidentielle de mai 1981 que tel était son jugement. Mais sans doute, comme des millions de Françaises et de Français, avais-je mal entendu et mal compris ce que voulait dire alors le R. P. R. et dont M. Lionel Jospin a, fort à propos, rappelé certains éléments.

Le plaidoyer vibrant de M. Chirac en faveur du libéralisme semble effectivement prouver que les sources gaullistes de son inspiration sont de plus en plus lointaines (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)...

M. Charles Miossec. Rien ne vous autorise à tenir de tels propos.

M. le Premier ministre. ... et que sa conversion (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)...

M. Robert-André Vivien. Sa conversion ?

M. le Premier ministre. Je m'adresse à M. Chirac, pas à vous, monsieur Vivien.

M. Robert-André Vivien. Nous sommes solidaires ! (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. René Drouin. On a les appuis qu'on peut !

M. le Premier ministre. ... et que sa conversion, dis-je, à l'idéologie du précédent septennat va bon train.

Ce ne sont pas les références, toutes formelles, à la participation qui peuvent nous tromper. Cela fait un quart de siècle que nous entendons M. Chirac et ses amis se faire les chantres d'une participation qu'ils ont pris soin de ne jamais mettre en œuvre.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. C'est faux !

M. le Premier ministre. La formule est usée, croyez-le ! Plus personne dans ce pays ne peut entendre sans rire parler de participation des salariés. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Charles Miossec. Vous avez tort !

M. Gérard Chasseguet. Saboteur !

M. Michel Debré. Vous n'avez pas le droit de dire cela ! Vous parlez de ce que vous ne savez pas.

M. le Premier ministre. Nous n'avons pas oublié un passé encore récent.

M. Roger Corrèze. Incapable !

M. Gérard Chasseguet. Incompétent !

M. Jean-Louis Goasduff. Quand on mène une politique aussi néfaste, on n'a pas le droit de juger les autres !

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, je me suis exprimé tout à l'heure sans esprit polémique. (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) M. Chirac a eu le choix de son discours. Il a tenu un discours polémique. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Charles Miossec. Ah bon ?

M. le Premier ministre. Je réponds à M. Chirac. Et vous ne m'en empêcherez pas. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Charles Miossec. Cela vous a gêné !

M. le Premier ministre. Je dois néanmoins reconnaître...

M. Roger Corréze. Venez-en au fait !

M. le Premier ministre. ... que, par ses propos, M. Chirac témoigne au moins d'un sens aigu du pardon des offenses. En venant nous dire tout le mérite de la politique de M. Barre...

M. Charles Miossec. Vous n'avez rien compris !

M. le Premier ministre. ... il se montre, en effet, plus généreux que M. Barre lorsque ce dernier parle de la politique que M. Chirac a mise en œuvre du temps où il était Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Vous avez tous pu lire aujourd'hui dans la presse les propos critiques de M. Barre.

M. Robert-André Vivien. Les communistes ne s'en privent pas non plus !

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Sur la faillite et votre incompétence !

M. le Premier ministre. Je vous renvoie à cet article.

Ainsi donc, il semble, monsieur Chirac, que vos qualités d'expert en matière de politique économique ne fassent pas l'unanimité...

M. Robert-André Vivien. Et les vôtres ?

M. le Premier ministre. ... même au sein d'une opposition dont vous nous avez clairement prouvé tout à l'heure que vous souhaitiez prendre la tête. (*Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.* — *Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. François Fillon. Vous êtes inquiet !

M. Jean-Louis Goasduff. Il faudra bien quelqu'un pour vous remplacer !

M. le Premier ministre. Et, de fait, quels ont été, mesdames, messieurs les députés de l'opposition, les résultats de la politique que vous avez conduite ?

M. Yves Lencien. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit aujourd'hui !

M. le Premier ministre. Je vais vous en parler.

M. Roger Corréze. Il s'agit de la politique de l'actuel gouvernement !

Un député socialiste. Cessez vos barrissements, messieurs du R. P. R. !

M. le Premier ministre. Quels ont été, dis-je, les résultats de la politique que vous avez conduite ?

M. Gérard Chasseguet. Parlons de la vôtre !

M. le Premier ministre. Vous avez voulu accabler le Gouvernement en énumérant les indices économiques. Permettez-moi de vous rendre la monnaie de votre pièce.

M. Robert-André Vivien. Vous n'avez plus d'argent ! (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le Premier ministre. Vous vous déclarez ému par les prélèvements obligatoires opérés par le Gouvernement. Lorsque vous étiez Premier ministre, vous avez augmenté de trois points ces prélèvements.

M. Jacques Merette. C'est la pelle qui se moque du fourneau !

M. le Premier ministre. Vous réclamez la suppression de la taxe professionnelle que vous jugez anti-économique. C'est vous-même qui l'avez instaurée. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Charles Miossec. Quelle mauvaise foi !

M. le Premier ministre. Vous vous inquiétez du chômage. Lorsque vous étiez Premier ministre, le nombre des chômeurs a doublé, passant de 425 000 à 950 000. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Robert-André Vivien et M. Yves Lencien. Deux militants aujourd'hui !

M. François Fillon. Vous êtes champion du chômage !

M. le Premier ministre. Vous vous alarmez de la situation du commerce extérieur. Votre relance de 1975 avait porté le déficit de notre commerce extérieur à près de 2 p. 100 du produit intérieur brut, ce qui est très supérieur au pourcentage d'aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Charles Miossec. Ce n'est pas comme cela que vous justifiez votre faillite !

M. le Premier ministre. Vous nous accusez de ne pas maîtriser la création monétaire...

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. le Premier ministre. ... mais vous avez donné, dans ce domaine, l'exemple du laxisme le plus coupable.

Monsieur Chirac, la relance ne s'effectue pas sans précaution et ne se conduit pas sans prudence — ces qualités qui vous ont fait défaut hier et que nous nous attachons à conserver dans notre démarche. Voilà la réalité ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

En tout cas, mesdames, messieurs les députés, je ne suis pas monté à cette tribune pour arbitrer entre M. Chirac et M. Barre.

M. Robert-André Vivien. Ce n'est pas votre boulot !

M. le Premier ministre. Permettez-moi de renvoyer dos-à-dos les deux protagonistes.

M. Michel Péricard. Arbitrez avec Marchais !

M. Jean-Louis Goasduff. Arrangez-vous avec lui !

M. le Premier ministre. Car si M. Barre pense qu'il a eu bien du mal à réparer les dégâts provoqués par M. Chirac, je peux témoigner que l'essentiel de nos efforts consiste à réparer les dégâts...

M. Roger Corréze et M. Jean Falala. Ça va durer encore longtemps ?

M. Charles Miossec. Vous ne manquez pas de toupet !

M. le Premier ministre. ... provoqués par la politique de M. Barre. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Charles Miossec. Plus c'est gros, mieux ça passe !

M. Gabriel Kaspereit. Vous n'avez vraiment plus d'arguments positifs !

M. le Premier ministre. Monsieur Gaudin (*Ah ! sur les bancs des socialistes et des communistes*), je ne sais pas...

M. Charles Miossec. Cela ne m'étonne pas ! Vous ne savez jamais !

M. le Premier ministre. ... si la monnaie est la « sentinelle avancée » dont vous avez parlé...

M. Antoine Gissingier. Parlez-nous plutôt de la planche à billets !

M. le Premier ministre. ... mais je dois dire que, tout au long de la V^e République, jusqu'en mai 1981, cette sentinelle a souvent battu en retraite, hélas ! (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Gérard Chasseguet. Elle est en déroute aujourd'hui !

M. le Premier ministre. Le franc a été dévalué deux fois : de 17,50 p. 100 en décembre 1958...

M. Yves Lancien. C'était l'héritage de la IV^e République !

M. le Premier ministre. ... et de 11 p. 100 en août 1969. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. François Fillon. Vous allez bien plus loin maintenant !

M. Gabriel Kaspereit. Vous proférez des énormités ! Soyez sérieux, pour une fois !

M. Robert-André Vivien. Et Philippe Le Bel, qu'a-t-il fait ?

M. le Premier ministre. Le franc a dû quitter deux fois le « serpent » monétaire européen, en janvier 1974 et en mars 1976. En 1976, il a perdu près de 20 p. 100 de sa valeur par rapport au deutschemark. (*Très bien ! sur plusieurs bancs des socialistes.*)

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. En trois ans !

M. Charles Miossec. Vous avez fait mieux en neuf mois !

M. le Premier ministre. Si l'on tient compte des réévaluations de la monnaie allemande pendant la même période, le mark a gagné au total par rapport au franc 140 p. 100 de sa valeur entre 1958 et mai 1981 : voilà la vérité ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Gérard Chasseguet. Et en un an ?

M. le Premier ministre. Voilà le bilan de ceux qui prétendent aujourd'hui nous donner des leçons !

M. Jean-Louis Gosduff. Vous en avez besoin !

M. le Premier ministre. Car qui veillait à l'époque sur cette sentinelle, monsieur Gaudin ? Qui étaient les responsables de la politique économique et financière de la France pendant cette période ? Ceux qui prétendent aujourd'hui censurer le Gouvernement : M. Chirac, M. Debré, M. Barré et, bien sûr, votre chef de file, monsieur Gaudin, c'est-à-dire M. Valéry Giscard d'Estaing. (*Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Michel Debré. Je vous souhaite, monsieur Mauroy, de connaître une stabilité des prix et une hausse du pouvoir d'achat semblables à celles que j'ai sauvegardées. Ne parlez pas de ce que vous ne savez pas ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le Premier ministre. J'ai abordé ce débat avec la plus grande sérénité. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jean Falala. Ce n'est pas vrai !

M. le Premier ministre. Mais, mesdames, messieurs de l'opposition, vous avez choisi un certain ton. Chaque fois que vous utiliserez ce ton, le Gouvernement vous répondra comme il le fait maintenant. (*Vijs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Gabriel Kaspereit et M. Marc Lauriol. Provocateur !

M. le Premier ministre. Le bilan de l'action d'une année, je n'ai pas hésité de le dresser : M. Joxe l'a fait.

M. Pierre Weisenhorn. On l'a vu !

M. Michel Péricard. Il est facile de l'établir !

M. le Premier ministre. La partie que nous engageons est décisive. Nous devons tous nous mobiliser pour remporter cette victoire sur l'inflation...

M. Robert-André Vivien. Vous nous rappelez les discours des généraux argentins il y a deux mois !

M. le Premier ministre. ... qui sera aussi une victoire sur nous-mêmes. Réduire significativement le rythme de la hausse des prix, c'est permettre une relance plus aisée de notre économie, c'est permettre une action plus efficace contre le chômage...

Un député du rassemblement pour la République. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. le Premier ministre. ... c'est garantir la stabilité de notre monnaie. La politique que nous avons engagée est celle du réalisme. C'est aussi celle de l'espoir.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. De l'échec !

M. le Premier ministre. Je terminerai en disant que des débats de cette nature et de cette importance pourraient être abordés sur un autre ton et avec d'autres arguments...

M. Gabriel Kaspereit. Que les vôtres !

M. le Premier ministre. ... que ceux que l'opposition a utilisés ce soir.

M. Pierre Bas. Les faits vous gênent !

M. le Premier ministre. En tout cas, en ce qui nous concerne, nous sommes prêts à vous donner rendez-vous pour des débats plus sereins, plus calmes (*interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*)...

M. Robert-André Vivien. Soyez sérieux !

M. le Premier ministre. ... ceux que demandent la majorité des Français et des Françaises. Mais chaque fois que vous emploierez ce ton,...

M. Michel Péricard. Encore !

M. Gérard Chasseguet. Des menaces ?

M. le Premier ministre. ... chaque fois que vous porterez atteinte à la liberté — et ce n'est pas une menace — nous vous répondrons de la même façon. (*Mmes et MM. les députés socialistes se lèvent et applaudissent longuement. — Applaudissements sur les bancs des communistes. — Hou ! Hou ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Plusieurs voix sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Debout, les communistes !

M. Gabriel Kaspereit. Au moins, cette fois-ci, les socialistes se lèvent pour le Premier ministre.

M. le président. Monsieur Kaspereit, je vous en prie, le débat est terminé.

Le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité...

M. Robert-André Vivien. Son irresponsabilité, oui !

M. le président. Monsieur Vivien, n'interrompez pas systématiquement !

Plusieurs voix sur les bancs des socialistes et des communistes. Rappel à l'ordre !

M. le président. Le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution, je vais mettre aux voix l'approbation de son programme économique.

Conformément à l'article 65 du règlement, le vote va avoir lieu par scrutin public à la tribune.

Il y sera procédé par bulletins.

Ceux qui sont d'avis d'approuver le programme mettront dans l'urne un bulletin blanc, ceux qui sont d'avis contraire un bulletin bleu et ceux qui désirent s'abstenir un bulletin rouge.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je leur indique d'autre part que le vote de leur délégué ne doit pas être émis par un bulletin ordinaire mais au moyen d'une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégué, le

sens du vote, le nom et la signature du délégué. Des formules imprimées ont été prévues à cet effet : les délégués peuvent se les procurer auprès des huissiers.

Afin de faciliter le déroulement du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre B.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je rappelle que je mets aux voix l'approbation du programme économique du Gouvernement.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à minuit cinq.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à vingt-trois heures cinq.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mme et MM. les secrétaires à se retirer au quatrième bureau pour procéder au dépouillement.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue le jeudi 24 juin 1982, à zéro heure cinq, est reprise à une heure.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	486
Nombre de suffrages exprimés	486
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	244
Pour l'approbation	329
Contre	157

L'Assemblée a approuvé le programme économique du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

— 2 —

MOTION DE CENSURE

Vote sur une motion de censure.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par M. Claude Labbé et quatre-vingt-treize membres de l'Assemblée (1).

(1) Cette motion est appuyée par les quatre-vingt-quatorze signatures suivantes :

MM. Claude Labbé, Jacques Chirac, Jacques Toubon, Jean Falala, Bernard Pons, Pierre-Charles Krieg, Jacques Marette, Pierre-Bernard Cousté, Jean-Paul Charé, Maurice Cornette, Gabriel Kaspeireit, Jean Foyer, René La Combe, Pierre Messmer, Maurice Couve de Murville, Michel Debré, Serge Charles, Michel Péricard, Régis Perbet, Hyacinthe Santoni, Georges Tranchant, Jacques Godfrain, Lucien Richard, Gérard Chasseguet, Christian Bergelin, Roland Vuillaume, François Fillon, Jean Narquin, Jean-Louis Goasdouff, Henri de Gastines, Camille Petit, Claude-Gérard Moreus, Michel Noir, Roger Corrèze, Mme Nicole de Hauteclouque, MM. Bruno Bourg-Broc, Jacques Baumel, Emmanuel Aubert, Mmes Florence d'Harcourt, Hélène Missoffe, M. Etienne Pinte, Jean Tiberi, Didier Julla, Alain Peyrefitte, Robert Galley, Georges Gorse, Roland Nungesser, Robert Wagner, Germain Sprauer, Pierre Weisenhorn, Michel Barnier, Olivier Guichard, Jean-Claude Gaudin, Jean Brocard, Jacques Barrot, Jacques Dominati, François Léotard, Georges Mesmir, Pierre Micaut, Pascal Clément, François d'Aubert, Edmond Alphandery, Alain Madelin, François d'Harcourt, Joseph-Henri Maujoulan du Gasset, Jean Bégault, Pierre Méhaignerie, Michel d'Ornano, Jean-Marie Daillet, Marcel Esdras, Jean Briane, Roger Lestas, Jean-Pierre Soisson, Christian Bonnet, Mme Louise Moreau, MM. Jean-Paul Fuchs, Marcel Bigeard, Emile Koehl, Paul Pernin, Gilbert Gantier, Philippe Mestre, Francis Geng, Yves Sautier, Claude Biroux, Jacques Fouchier, Charles Millon, Loïc Bouvard, Maurice Ligot, Albert Brocard, Germain Gengenwin, Francisque Perrut, Jean-Marie Caro, André Rossinol, Raymond Barre.

Le texte de cette motion de censure a été communiqué à l'Assemblée dans sa séance du 18 juin 1982.

Je rappelle les termes de cette motion de censure :

« L'Assemblée nationale, en application de l'article 153 de son règlement ;

« Constatant que, aux lendemains de décisions d'une extrême gravité, le Gouvernement n'a pas apporté spontanément à l'Assemblée nationale, qui est en session ordinaire, l'explication de mesures que les déclarations du chef de l'Etat, trois jours plus tôt, ne laissaient pas prévoir ;

« Constatant que la nouvelle dévaluation intervenue, dans l'affolement et l'improvisation, marque la deuxième phase de la dégradation continue de la situation économique et financière du pays, qui se caractérise par la stagnation de la production, par l'aggravation du chômage, l'accélération de la hausse des prix, l'accroissement du déficit du commerce extérieur, la baisse du pouvoir d'achat et, en conséquence, des conditions de vie toujours plus difficiles pour tous les Français ;

« Considérant, malgré l'effort de propagande destiné à masquer cet échec et les vraies responsabilités, effort dont la récente conférence de presse du Président de la République aura constitué le sommet, qu'il est évident que la politique archaïque et inadaptée, conduite par le Gouvernement sous l'autorité du chef de l'Etat, est directement à l'origine de cette situation ;

« Dénonçant le projet d'un pouvoir incapable et irresponsable de faire payer aux Français, par une politique sauvage d'austérité, en complète contradiction avec les engagements pris devant le peuple français, les erreurs qui ne sont imputables qu'à lui seul ;

« Propose aux Français une autre politique, fondée sur la confiance, la relance des investissements et des exportations, et un effort de progrès social prenant sa source dans le renouveau de la prospérité nationale ;

« Considérant qu'ayant été conduit à deux dévaluations en huit mois, par l'application de la politique qu'il a fait approuver par sa majorité il y a un an, le Gouvernement n'est pas qualifié pour conduire aujourd'hui la politique contraire ;

« Appelle les hommes et les femmes de France à se rassembler autour de ceux dont il est clair qu'ils détiennent désormais l'avenir de la France ;

« Et pour ces motifs, censure le Gouvernement. »

Conformément à la décision de la conférence des présidents, nous allons passer au vote sur la motion de censure.

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre N.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je rappelle que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

J'invite donc Mme et MM. les secrétaires à ne déposer dans l'urne que les bulletins blancs ou les délégations « Pour ».

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à une heure quarante-cinq.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à une heure cinq.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mme et MM. les secrétaires à se retirer dans le quatrième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à une heure quarante-cinq, est reprise à deux heures.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure. 246
Pour l'adoption

157
La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens, au nom du Gouvernement, à remercier très chaleureusement l'Assemblée nationale non seulement de la qualité des débats qui se sont déroulés aujourd'hui, mais également de la confiance qu'elle a accordée au Gouvernement, confiance qu'elle a manifestée, d'une part, en approuvant, à une très large majorité, le programme économique sur lequel celui-ci a engagé sa responsabilité et, d'autre part, en repoussant la motion de censure.

Le Gouvernement a donc tout lieu, mesdames, messieurs les députés, d'être satisfait, et je vous en remercie, encore une fois, en son nom.

M. Jean Proriot. Ce ne sera que du provisoire !

— 3 —

COMMISSION D'ENQUETE SUR LES ACTIVITES DU SERVICE D'ACTION CIVIQUE

Distribution du rapport.

M. le président. Le 17 juin 1982, l'Assemblée a été informée du dépôt du rapport de la commission d'enquête créée en vue de rechercher et de préciser la nature des activités du service d'action civique depuis sa création.

Je n'ai été saisi, dans le délai prévu à l'article 143, alinéa 3, du règlement, d'aucune demande tendant à la constitution de l'Assemblée en comité secret afin de décider de ne pas publier tout ou partie du rapport.

En conséquence, celui-ci sera imprimé sous le numéro 955 et distribué.

Des exemplaires de ce document — sans ses annexes — ont été établis dans une présentation provisoire, et seront à la disposition de nos collègues au guichet de la distribution à raison d'un par député, à partir de neuf heures ce matin.

— 4 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de Mme Paulette Nevoux un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord et de quatre conventions relatifs à la coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Vanuatu (n° 910).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 963 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Sapin un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux chambres régionales des comptes et modifiant la loi n° 67-483 du 22 juin 1967 relative à la Cour des comptes.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 964 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean-Pierre Michel un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux présidents des chambres régionales des comptes et au statut des membres des chambres régionales des comptes.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 965 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean Anciant un rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi sur les prix et les revenus.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 966 et distribué.

— 5 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI MODIFIEE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, modifiée par le Sénat, en deuxième lecture, relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 967, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 6 —

DEPOT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

M. le président. J'ai reçu, en application de l'article 114 de la loi du 28 avril 1816, le rapport de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations sur les opérations de cet établissement en 1981.

Ce rapport sera distribué.

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à seize heures, première séance publique :

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 962 sur les prix et les revenus (rapport n° 966 de M. Jean Anciant, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 842, autorisant l'approbation d'un accord portant création du fonds commun pour les produits de base (rapport n° 867 de M. André Bellon, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 843, autorisant l'approbation de l'accord international de 1980 sur le cacao (rapport n° 868 de M. Pierre Lagorce, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 844, relatif aux deux protocoles de 1981 prorogeant l'accord international sur le blé de 1971 (rapport n° 869 de M. Adrien Zeller, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi n° 827 autorisant l'approbation d'une convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (rapport n° 862 de M. Pierre Raynal, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion du projet de loi n° 910 autorisant l'approbation d'un accord et de quatre conventions relatifs à la coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Vanuatu (rapport n° 963 de Mme Paulette Nevoux au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi n° 848 tendant à abroger le deuxième alinéa de l'article 331 du code pénal (rapport n° 957 de Mme Gisèle Halimi, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion des conclusions du rapport n° 964 de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux chambres régionales des comptes et modifiant la loi n° 67-483 du 22 juin 1967 relative à la Cour des comptes (M. Michel Sapin, rapporteur) ;

Discussion des conclusions du rapport n° 965 de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux présidents des chambres régionales des comptes et au statut des membres des chambres régionales des comptes (M. Jean-Pierre Michel, rapporteur).

La séance est levée.

(La séance est levée, le jeudi 24 juin 1982, à deux heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Erratum.

au compte rendu intégral de la première séance du 21 juin 1982.

PRESTATIONS DE VIEILLESSE, D'INVALIDITÉ ET DE VEUVAGE

Page 3622, 2^e colonne;

Après l'alinéa :

« Je mets aux voix le texte commun des amendements n^{os} 42 et 32 »,

Rétablir l'alinéa suivant :

« (Ce texte est adopté.) »

Démission d'un membre d'une commission.

M. Georges Tranchant a donné sa démission de membre de la commission de la production et des échanges.

Nomination d'un membre d'une commission.

En application de l'article 38, alinéa 4, du règlement, le groupe du Rassemblement pour la République a désigné M. Georges Tranchant pour siéger à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Commissions mixtes paritaires.**COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI D'ORIENTATION DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE**

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mercredi 23 juin 1982 et par le Sénat dans sa séance du même jour, cette commission est ainsi constituée :

Députés.

Membres titulaires.	Membres suppléants.
MM. Philippe Bassinet.	MM. Jean-Pierre Sueur.
Bernard Derosier.	Georges Le Baill.
Alain Richard.	Jean-Michel Belorgey.
Robert Chapuis.	Yves Tavernier.
Vincent Porelli.	Robert Montdargent.
Robert Galley.	Hyacinthe Santoni.
Claude Birraux.	Georges Mesmin.

Sénateurs.

Membres titulaires.	Membres suppléants.
MM. Jacques Valade.	MM. Adrien Gouteyron.
Jean-Marie Rausch.	René Tinant.
Jacques Descours	Jacques Habert.
Desacres.	Michel Maurice-
Pierre Noé.	Bokanowski.
M ^{me} Danielle Bidard.	Pierre Lacour.
MM. Georges Mouly.	Jean Béranger.
Pierre-Christian	Marc Bœuf.
Taittinger.	

BUREAUX DE COMMISSIONS

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux chambres régionales des comptes et modifiant la loi n^o 67-483 du 22 juin 1967 relative à la Cour des comptes.

Dans sa séance du mercredi 23 juin 1982, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Raymond Forni.

Vice-président : M. Edouard Bonnefous.

Rapporteurs :

A l'Assemblée nationale : M. Michel Sapin.

Au Sénat : M. André Fosset.

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux présidents des chambres régionales des comptes et au statut des membres de chambres régionales des comptes.

Dans sa séance du mercredi 23 juin 1982, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Léon Jozeau-Marigné.

Vice-président : M. Raymond Forni.

Rapporteurs :

A l'Assemblée nationale : M. Jean-Pierre Michel.

Au Sénat : M. Paul Pillet.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

3^e Séance du Mercredi 23 Juin 1982.

SCRUTIN (N° 330)

publié à la tribune.

Sur le programme économique du Gouvernement
de M. Pierre Mauroy. (Résultat du pointage.)

Nombre des votants.....	486
Nombre des suffrages exprimés.....	486
Majorité absolue	244
Pour l'approbation	379
Contre	157

L'Assemblée nationale a approuvé.

Ont voté pour :

MM.

Adevah-Pœuf.
Alaise.
Alfonal.
Anciant.
Ansart.
Asensl.
Aumont.
Badet.
Balligand.
Bally.
Balmigère.
Bapt (Gérard).
Bardin.
Barthe.
Bartolone.
Bassinot.
Bateux.
Battist.
Baylet.
Bayou.
Beaufila.
Beaufort.
Béche.
Beq.
Belx (Roland).
Bellon (André).
Belorgey.
Beltrame.
Benedetti.
Benetière.
Benolst.
Beregovoy (Michel).
Bernard (Jean).
Bernard (Pierre).
Bernard (Roland).
Berson (Michel).
Bertile.
Besson (Louis).
Billardon.
Billon (Alain).
Bladt (Paul).
Bockel (Jean-Marie).
Bocquet (Alain).
Bola.
Bonnemaison.

Bonnet (Alain).
Bonrepaux.
Borel.
Boucheron
(Charente).
Boucheron
(Ile-et-Vilaine).
Bourget.
Bourguignon.
Braine.
Briand.
Bruce (Alain).
Brunet (André).
Brunhes (Jacques).
Bustin.
Cabé.
Mme Cacheux.
Cambolive.
Carraz.
Cartelet.
Cartraud.
Cassaing.
Castor.
Cathala.
Caumont (de).
Césaire.
Mme Chaigneau.
Chanfrault.
Chapuis.
Charpentier.
Charzat.
Chaubard.
Chauveau.
Chénard.
Chevallier.
Chomat (Paul).
Chouat (Didier).
Coffineau.
Collin (Georges).
Colomb (Gérard).
Colonna.
Combastell.
Mme Commergnat.
Coullet.
Couqueberg.
Crouzet.

Dassonville.
Defontaine.
Dehoux.
Delanoë.
Delehedde.
Delsle.
Denvers.
Derosier.
Deschaux-Beaume.
Desgranges.
Desseln.
Destrade.
Dhaille.
Dollo.
Douyère.
Drouin.
Dubedout.
Ducoloné.
Dumas (Roland).
Dumont (Jean-Louis).
Duplet.
Duprat.
Mme Dupuy.
Duraffour.
Durbec.
Durieux (Jean-Paul).
Duroméa.
Duroure.
Duruport.
Dulard.
Escutia.
Estler.
Evin.
Faugaret.
Faure (Maurice).
Mme Flévat.
Fleury.
Floch (Jacques).
Florlan.
Forguea.
Fornl.
Fouillé.
Mme Frachon.
Mme Fraysse-Cazalis.
Frêche.
Frelaut.

Gabarrou.
Gallard.
Gallet (Jean).
Gallo (Max).
Garclo.
Garmendia.
Garroute.
Mme Gaspard.
Gatel.
Germon.
Giovannelli.
Mme Goeurlot.
Gourmelon.
Goux (Christlan).
Gouze (Hubert).
Gouzes (Gérard).
Grézar.
Guldoni.
Guyard.
Haesebroeck.
Hage.
Mme Hallmi.
Hauteœur.
Haye (Kléber).
Hermier.
Mme Horvath.
Hory.
Houteer.
Huguet.
Huyghua.
des Etages.
Ibanès.
Istace.
Mme Jacq (Marie).
Mme Jacquaint.
Jagoret.
Jalton.
Jans.
Jarosz.
Join.
Joseph.
Jospin.
Josselin.
Jourdan.
Journet.
Joxe.
Julien.
Kuchelda.
Labazée.
Laborde.
Lacombe (Jean).
Lagorce (Pierre).
Laignel.
Lajoie.
Lambert.
Lareng (Louis).
Lassale.
Laurent (André).
Laurisergues.
Lavédrine.
Le Balli.
Le Bris.
Le Coadic.
Mme Lecuir.
Le Drlan.
Le Pol.

Lefranc.
Le Gars.
Legrand (Joseph).
Lejeune (André).
Le Meur.
Lengagne.
Leonetti.
Loncle.
Lotte.
Luisi.
Madrelle (Bernard).
Mahéas.
Maisonnat.
Malandain.
Malgras.
Malvy.
Marchais.
Marchand.
Mas (Roger).
Masse (Marius).
Masson (Marc).
Massot.
Mazoin.
Mellick.
Mengs.
Mercclea.
Metals.
Metzinger.
Michel (Claude).
Michel (Henri).
Michel (Jean-Pierre).
Mitterrand (Gilbert).
Mocour.
Montdargent.
Mme Mora
(Christiane).
Morcau (Paul).
Mortelette.
Moulinet.
Moutoussamy.
Natiez.
Mme Nelertz.
Mme Nevoux.
Niles.
Notebart.
Odru.
Oehler.
Olméta.
Ortet.
Mme Osselin.
Mme Patrat.
Patriat (François).
Pen (Albert).
Pénicaud.
Perrier.
Pesce.
Peuziat.
Philibert.
Pidjot.
Pierret.
Pignion.
Pinard.
Pistre.
Planchon.
Polngant.
Poperen.

Porelli.
Portheault.
Pourchon.
Prat.
Prouvost (Pierre).
Proveux (Jean).
Mme Provost
(Eliane).
Queyranne.
Quilès.
Ravassard.
Raymond.
Renard.
Renault.
Richard (Alain).
Rieubon.
Rigal.
Rimbault.
Robin.
Rodet.
Roger (Emile).
Roger-Machart.
Rouquet (René).
Rouquette (Roger).
Rousseau.
Sainte-Marie.
Sanmarco.
Santa Cruz.
Santrat.
Sapin.
Sarre (Georges).
Schiffler.
Schreiner.
Sénès.
Mme Sicard.
Souchon (René).
Mme Snum.
Soury.
Mme Sublet.
Suchod (Mehel).
Sueur.
Tabanou.
Taddel.
Tavernier.
Testu.
Théaudin.
Tineau.
Tondon.
Tourné.
Mme Toutain.
Vacant.
Vadepled (Guy).
Valroff.
Vennin.
Verdon.
Vial-Massat.
Vidal (Joseph).
Villette.
Vivien (Alain).
Vouillot.
Wacheux.
Wilquin.
Worma.
Zarka.
Zuccorelli.

MM.

Alphandery.
Anquer.
Aubert (Emmanuel).
Aubert (François d').
Audinot.
Barnier.
Barre.
Barrot.
Bas (Pierre).
Baudouin.
Baumel.
Bayard.
Bégault.
Benouville (de).
Bergelin.
Bigéard.
Birraux.
Bizet.
Blanc (Jacques).
Bonnet (Christian).
Bourg-Broc.
Bouvard.
Branger.
Brial (Benjamin).
Briane (Jean).
Brocard (Jean).
Brochard (Albert).
Caro.
Cavaillé.
Chaban-Delmas.
Charlé.
Charles.
Chasseguet.
Chirac.
Clément.
Cointat.
Cornette.
Corrèze.
Cousté.
Couva de Murville.
Daillet.
Debré.
Delatre.
Delfosse.
Deniau.
Deprez.
Desanlis.
Dominati.
Doussat.
Durand (Adrien).
Durr.
Esdraa.
Falala.
Fèvre.

Ont voté contre :

Fillon (François).
Fontaine.
Fossé (Roger).
Fouchier.
Foyer.
Frédéric-Dupont.
Fuchs.
Galley (Robert).
Gantier (Gilbert).
Gascher.
Gastines (de).
Gaudin.
Geng (Francis).
Gengenwin.
Gissinger.
Goasduff.
Godfroy (Pierre).
Godfrain (Jacques).
Gorse.
Goulet.
Grussenmeyer.
Guichard.
Haby (Charles).
Haby (René).
Hamel.
Hamelin.
Mme Harcourt (Florence d').
Harcourt (François d').
Mme Hautecloque (de).
Hunault.
Inchauspé.
Julia (Didier).
Kasperelt.
Koehl.
Krieg.
Labbé.
La Combe (René).
Laffeur.
Lancien.
Lancien.
Lauriol.
Léotard.
Lestas.
Ligot.
Lipkowski (de).
Madellin (Alain).
Marcellin.
Marcus.
Marette.
Masson (Jean-Louis).
Mathieu (Gilbert).
Mauger.

Maujoui du Gasset.
Mayoud.
Médecin.
Méhaignertia.
Mesmin.
Messmer.
Mestre.
Micaux.
Millon (Charles).
Miossec.
Mme Missoffa.
Mme Moreau (Louise).
Narquin.
Noir.
Nungesser.
Ornano (Michel d').
Perbet.
Péricard.
Pernin.
Perrut.
Petit (Camille).
Peyrefitte.
Pinte.
Pons.
Préaumont (de).
Proriol.
Raynal.
Richard (Lucien).
Rigaud.
Rocca Serra (de).
Rossinot.
Royer.
Sablé.
Santoni.
Sautier.
Séguin.
Seltlinger.
Sergheraert.
Solsson.
Sprauer.
Stasi.
Stirn.
Tibari.
Toubon.
Tranchant.
Valléix.
Vivien (Robert-André).
Villaume.
Wagner.
Welsenhorn.
Wolff (Claude).
Zeller.

N'a pas pris part au vote :

M. Juventin.

Excusés ou absents par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Dassault et Sauvaigo.

N'a pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Adevah-Pœuf à M. Pourchon.
Alaize à M. Metzinger.
Anquer à M. Goasduff.
Aubert (François d') à M. Gantier (Gilbert).
Audinot à M. Branger.
Bapt (Gérard) à M. Gallo (Max).
Barnier à M. Tranchant.
Barre à M. Gaudin.
Barrot à M. Alphandery.
Baylet à M. Duraffour.
Beaufort à Mme Jacq (Marie).
Benedetti à M. Bartolone.
Besson (Louis) à M. Rouseau.

MM. Bigéard à M. Brocard (Jean).
Boucheron (Charente) à Mme Frachon.
Boucheron (Ille-et-Vilaine) à M. Verdon.
Brial (Benjamin) et M. Fillon (François).
Castor à M. Rouquette (Roger).
Chaban-Delmas à M. Chasseguet.
Charlé à M. Cavaillé.
Charles à M. Cointat.
Chevalier à M. Prouvost (Pierre).
Chirac à M. Corrèze.

MM. Chomart (Paul) à M. Brunhes (Jacques).
Clément à M. Bayard.
Colin (Georges) à M. Ortel.
Combasteil à M. Jarosz.
Cousté à M. Richard (Lucien).
Daillet à M. Bouvard.
Darinet à Mme Sicard.
Defontaine à Mme Chaigneau.
Delanoë à M. Poperen.
Delatre à M. Galley (Robert).
Delfosse à M. Briane (Jean).
Denvers à M. Souchon (René).
Desanlis à M. Birraux.
Desgranges à M. Ravassard.
Destrade à M. Roger-Machart.
Dollo à M. Giovannelli.
Drouin à M. Santa Cruz.
Dubedout à M. Le Drian.
Durbee à M. Forni.
Durr à M. Falala.
Faure (Maurice) à M. Duprat.
Floch (Jacques) à M. Schreiner.
Fontaine à M. Krieg.
Fossé (Roger) à M. Foyer.
Fouchier à M. Brochard (Albert).
Frèche à M. Vairoff.
Frelaut à M. Garcin.
Gabarrou à Mme Dupuy.
Gaillard à M. Santrot.
Garmendia à M. Haye (Kléber).
Gastines (de) à M. Gissinger.
Gouze (Hubert) à M. Metals.
Grussenmeyer à M. Haby (Charles).
Guichard à M. Hamelin.
Guidoni à M. Anciant.
Mme Halimi à M. Sapin.
Mme de Hautecloque à Mme d'Harcourt (Florence).
MM. Hermier à Mme Horvath.
Huyghes des Etages à M. Laurissergues.
Join à M. Mitterrand (Gilbert).
Journet à M. Aumont.
Julia (Didier) à Bizet.
Julien à M. Rigal.
Koehl à M. Gengenwin.
Labbé à M. Kaspereit.
Lacombe (Jean) à M. Tavernier.
Lafleur à M. Lancien.
Lassale à M. Gréizard.
Le Coadic à Mme Lecuir.
Le Franc à M. Labazée.
Le Gars à M. Badet.
Lengagne à M. Worms.

MM. Leonetti à M. Gatel.
Lipkowski (de) à M. Couvo de Murville.
Madrelle (Bernard) à M. Lagorce (Pierre).
Mahéas à M. Malandain.
Marchais à M. Lajoinie.
Marchand à M. Beix (Roland).
Masse (Marius) à M. Colonna.
Masson (Jean-Louis) à M. Messmer.
Massot à M. Loucle.
Maujoui du Gasset à M. Fèvre.
Mazoin à M. Le Meur.
Médecin à M. Marette.
Mestre à M. Ornano (Michel d').
Michel (Claude) à Mme Commergnat.
Michel (Henri) à M. Bayou.
Millon (Charles) à M. Doussat.
Mme Moreau (Louise) à M. Bégault.
M. Narquin à M. Perbet.
Mme Neiertz à M. Balligand.
MM. Noir à M. Petit (Camille).
Notebart à M. Moreau (Paul).
Nungesser à M. Péricard.
Oehler à M. Bellon (André).
Olmata à M. Borel.
Mme Pratrat à M. Dumont (Jean-Louis).
MM. Pen (Albert) à M. Bally.
Pertut à M. Proriol.
Pesce à M. Queyranne.
Peyrefitte à M. Pinte.
Philibert à M. Chénard.
Pinard à M. Béche.
Pistre à M. Cambolive.
Pons à M. Vivien (Robert-André).
Portheault à M. Sueur.
Mme Provost (Ellane) à M. Lambert.
MM. Raymond à M. Lareng (Louis).
Richard (Alain) à M. Belorgey.
Rieubon à M. Porell.
Roger (Emile) à M. Soury.
Royer à M. Zeller.
Sainte-Marie à M. Battist.
Seltlinger à M. Pernin.
Sergheraert à M. Hunault.
Sprauer à M. Toubon.
Mme Sublet à M. Bernard (Roland).
MM. Testu à M. Goux (Christian).
Tondon à M. Guyard.
Vacant à M. Vadepiéd (Guy).
Vial-Massat à M. Jans.
Vuillot à Mme Fiévet.
Villaume à M. Bergelin.
Wilquin à M. Le Balli.
Zuccarelli à M. Luisti.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (284) :

Pour : 283 ;

Non-votant : 1 : M. Mermaz (président de l'Assemblée nationale).

Groupe R. P. R. (89) :

Contre : 87 ;

Excusés : 2 : MM. Dassault et Sauvaigo.

Groupe U. D. F. (63) :

Contre : 63.

Groupe communiste (44) :

Pour : 44.

Non-inscrits (10) :

Pour : 2 : MM. Bourget et Hory ;

Contre : 7 : MM. Audinot, Branger, Fontaine, Hunault, Royer, Sergheraert et Zeller.

Non-votant : 1 : M. Juventin.

SCRUTIN (N° 331)

public à la tribune.

Sur la motion de censure déposée par M. Labbé et 93 de ses collègues, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution. (Résultat du pointage.)

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure..... 246

Pour l'adoption..... 157

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.

Alphandery.
Ansquer.
Aubert (Emmanuel).
Aubert (François d').
Audinot.
Barnier.
Barre.
Barrot.
Bas (Pierre).
Baudouin.
Baumel.
Bayard.
Bégault.
Benouville (de).
Bergella.
Bigéard.
Birraux.
Bizet.
Blanc (Jacques).
Bonnet (Christian).
Bourg-Broc.
Bouvard.
Branger.
Brial (Benjamin).
Briane (Jean).
Brocard (Jean).
Brochard (Albert).
Caro.
Cavaillé.
Chaban-Delmas.
Charlé.
Charles.
Chasseguet.
Chirac.
Clément.
Cointat.
Cornette.
Corrèze.
Cousté.
Couve de Murville.
Daillet.
Debré.
Delatre.
Delfosse.
Deniau.
Deprez.
Desanlis.
Dominat.
Dousset.
Durr.
Esdras.
Falala.
Fèvre.

Fillon (François).
Fontaine.
Fossé (Roger).
Fouchier.
Foyer.
Frédéric-Dupont.
Fuchs.
Galley (Robert).
Gantier (Gilbert).
Gascher.
Gastines (de).
Gaudin.
Geng (Francis).
Gengenwin.
Gissinger.
Goasduff.
Godéfroy (Pierre).
Godfrain (Jacques).
Gorse.
Goutel.
Grussenmeyer.
Gulchard.
Habé (Charles).
Habé (René).
Hamel.
Hamelin.
Mme Harcourt (Florence d').
Harcourt (François d').
Mme Hauteclocque (de).
Hunault.
Inchauspé.
Julia (Didier).
Kasperleit.
Koehl.
Krieg.
Labbé.
La Combe (René).
Lafleur.
Lancien.
Lauriol.
Léotard.
Lestas.
Ligot.
Lipkowski (de).
Madelin (Alain).
Marcellin.
Marcus.
Marette.
Masson (Jean-Louis).
Mathieu (Gilbert).
Mauger.

Maujouan du Gasset.
Mayoud.
Mazoin.
Médeclin.
Méhaignerle.
Meslin.
Messmer.
Mestre.
Millon (Charles).
Miossec.
Mme Missoffe.
Mme Moreau (Louise).
Narquain.
Noir.
Nungesser.
Ornano (Michel d').
Perbet.
Péricard.
Pernin.
Perrut.
Petit (Camille).
Peyrafitte.
Pinte.
Pons.
Préaumont (de).
Proriol.
Raynal.
Richard (Lucien).
Rigaud.
Rocca Serra (de).
Rossinot.
Royer.
Sablé.
Santonl.
Sautier.
Séguin.
Seiflinger.
Sergheeraert.
Soisson.
Sprauer.
Stasi.
Stirn.
Tiberi.
Toubon.
Tranchant.
Vallé.
Vivien (Robert-André).
Vulllaume.
Wagner.
Weisenhorn.
Wolff (Claude).
Zeller.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Alphandery à M. Hamel.
Ansquer à M. Goasduff.
Aubert (François d') à M. Gantier (Gilbert).
Audinot à M. Branger.
Barnier à M. Tranchant.
Barre à M. Gaudin.
Barrot à M. Geng (Francis).

Bas (Pierre) à M. Goulet.
Benouville (de) à M. La Combe (René).
Bigéard à M. Brocard (Jean).
Blanc (Jacques) à M. Micaux.
Bourg-Broc à M. Godfrain (Jacques).
Brial (Benjamin) à M. Fillon (François).
Chaban-Delmas à M. Chasseguet.
Charlé à M. Cavaillé.
Charles à M. Cointat.
Chirac à M. Corrèze.
Clément à M. Bayard.
Cousté à M. Richard (Lucien).
Daillet à M. Bouvard.
Delatre à M. Galley (Robert).
Deltosse à M. Briane (Jean).
Deniau à M. Gorse.
Desanlis à M. Birraux.
Durr à M. Falala.
Fontaine à M. Krieg.
Fossé (Roger) à M. Foyer.
Fouchier à M. Brochard (Albert).
Gastines (de) à M. Gissinger.
Grussenmeyer à M. Habé (Charles).
Guichard à M. Hamelin.
Mme de Hauteclocque à M^{me} d'Harcourt (Florence).
MM. Julia (Didier) à M. Bizet.
Koehl à M. Gengenwin.

Labbé à M. Kasperleit.
Lafleur à M. Lancien.
Lipkowski (de) à M. Couve de Murville.
Madelin (Alain) à M. Deprez.
Marcellin à M. Bonnet (Christian).
Masson (Jean-Louis) à M. Messmer.
Maujouan du Gasset à M. Fèvre.
Mayoud à M. Sablé.
Médecin à M. Marette.
Méhaignerle à M. Fuchs.
Mestre à M. Ornano (Michel d').
Millon (Charles) à M. Dousset.
Mme Moreau (Louise) à M. Bégault.
MM. Narquin à M. Perbet.
Noir à M. Petit (Camille).
Nungesser à M. Péricard.
Perrut à M. Proriol.
Peyrafitte à M. Pinte.
Pons à M. Vivian (Robert-André).
Royer à M. Zeller.
Seiflinger à M. Pernin.
Sergheeraert à M. Hunault.
Soisson à M. Baudouin.
Sprauer à M. Toubon.
Stasi à M. Mesmin.
Vulllaume à M. Bergelin.
Wolff (Claude) à M. Durand (Adrien).

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R. P. R. (89) :

Pour : 87 ;
N'ont pas participé au scrutin : 2 : MM. Dassault et Sauvalgo.

Groupe U. D. F. (63) :

Pour : 63.

Non-inscrits :

Pour : 7 : MM. Audinot, Branger, Fontaine, Hunault, Royer, Sergheeraert et Zeller.

Mises au point au sujet de votes.

A la suite du scrutin (n° 325) sur l'amendement n° 51 du Gouvernement à l'article 22 du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux présidents et au statut des membres des chambres régionales des comptes (nouvelle rédaction de l'article concernant la nomination des présidents des chambres régionales des comptes) (*Journal officiel*, Débats A. N., du 18 juin 1982, page 3575), M. Marchais, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin (n° 326) sur l'ensemble du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux prestations de vieillesse, d'invalidité et de veuvage (*Journal officiel*, Débats A. N., du 22 juin 1982, page 3665), MM. Jacques Brunhes et Marchais, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », et MM. Royer et Sergheeraert, portés comme « s'étant abstenus volontairement », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

**Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des trois séances du mercredi 23 juin 1982.**

1^{re} séance : page 3757 ; 2^e séance : page 3783 ; 3^e séance : page 3811.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
Codes.	Titres.	France.	France.	
Assemblée nationale :				
Débat :				
03	Compte rendu	64	320	Téléphone } Renseignements : 875-42-31 Administration : 878-61-39
33	Questions	84	320	
Documents :				
07	Série ordinaire	468	852	Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
27	Série budgétaire	150	204	
Sénat :				
08	Débats	102	240	
09	Documents	468	828	
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 2 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ;
celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)